

Série estivale

La Genève internationale

Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme protège et promeut les droits humains dans le monde



Le 10 décembre 1948, l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait la Déclaration universelle des droits de l'homme. Depuis lors, les activités des Nations Unies dans ce domaine n'ont cessé de se développer.

Lors de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme de Vienne, tenue sous l'égide de l'ONU en 1993, la communauté internationale décide de leur conférer une base institutionnelle plus solide en proposant notamment la création d'un Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH). Sa naissance est entérinée le 20 décembre de la même année par l'Assemblée générale des Nations Unies et l'institution nouvellement créée établit son siège à Genève. Le mandat confié au HCDH est vaste, puisqu'il s'agit de protéger et de promouvoir les droits de l'homme à travers le monde. Forum principal des Nations Unies permettant d'identifier, de dénoncer et de réagir aux problèmes et violations dans le domaine des droits de l'homme, il est également aux avant-postes de la recherche, de l'éducation et de l'information en la matière.

Une part importante de son activité est orientée vers le système onusien lui-même. Il s'agit en effet d'incorporer les problématiques des droits humains dans l'ensemble des actions entreprises par les différentes institutions, organisations ou entités de l'ONU, de manière à ce que cette perspective soit associée à tous les programmes des Nations Unies. A cette fin, le HCDH tisse des collaborations avec de multiples partenaires, qu'il s'agisse des gouvernements, des représentants de la société civile, des institutions nationales des droits de l'homme, des entités des Nations Unies

et des organisations internationales, ou encore du secteur privé. Il offre un soutien technique et une expertise théorique, en particulier juridique, en matière d'élaboration et d'application des normes internationales des droits de l'homme (administration de la justice, réformes législatives ou processus électoral) et assure un important rôle de formation et de conseil.

Il fait également fonction de secrétariat pour le Conseil des droits de l'homme, qui a remplacé en 2006 la Commission des droits de l'homme. Alors que le Conseil est un organe politique composé de représentants des Etats, dépendant de ce fait de l'Assemblée des Nations Unies, le HCDH est quant à lui un organe subsidiaire de l'ONU. A ce titre, il fait partie du secrétariat de l'organisation et dépend directement de son secrétaire général. Il offre soutien technique, administratif et expertise aux rapporteurs spéciaux, experts indépendants et autres groupes de travail mandatés par le Conseil pour superviser les droits de l'homme dans certains pays.

Outre ces activités normatives et de supervision, un volet fondamental de la mission du HCDH concerne la mise en œuvre concrète, sur le terrain, du droit international et des différents traités relatifs aux droits de l'homme.

Une présence active sur le terrain

C'est ainsi que, au fil des ans, le HCDH a considérablement renforcé sa présence sur le terrain de par le monde. Aujourd'hui,

douze bureaux nationaux et douze bureaux régionaux lui permettent d'aider et de soutenir les intervenants nationaux dans la mise en œuvre des principes des droits humains, auxquels il convient d'ajouter les nombreuses sections des droits de l'homme que le HCDH gère au sein des missions de paix de l'ONU. Enfin, depuis 2006, le HCDH dispose également d'une unité d'intervention rapide qui lui permet d'envoyer des missions ou des commissions d'enquête afin d'anticiper, de réagir et d'examiner les allégations graves de violations des droits humains. A ce jour, le Timor oriental, le Sahara occidental, le Libéria, le Liban et les territoires occupés de Palestine ont bénéficié de l'envoi de telles missions.

L'ensemble de ces activités est placé sous la responsabilité du Haut-Commissaire aux droits de l'homme. Depuis le 1^{er} septembre 2008, c'est la sud-africaine Navanethem Pillay qui assume cette fonction. Mme Pillay a succédé à Louise Arbour, et, avant elle, à Sergio Vieira de Mello, dont la mémoire est chère à Genève. M. de Mello avait en effet tissé des liens personnels avec notre canton, et c'est au cimetière des Rois qu'il repose suite à son tragique décès dû à un attentat en Irak en 2003, où il assumait la fonction de représentant spécial du secrétaire général de l'ONU. La République et canton de Genève lui a par ailleurs conféré la bourgeoisie d'honneur à titre posthume. C'est également à Genève que sa famille et



Siège du HCDH, le Palais Wilson, ainsi nommé en hommage au président américain T. Woodrow Wilson, a notamment accueilli le secrétariat général de la Société des Nations entre 1920 et 1936. Photo Chancellerie d'Etat.

ses proches ont créé la fondation qui porte son nom.

Un palais pour siège

Le Haut-Commissariat a pour siège un bâtiment bien connu des Genevois, le Palais Wilson, du nom du président américain Woodrow Wilson, initiateur de la

Société des Nations et prix Nobel de la paix. Ce bâtiment, fièrement installé sur la rive droite du lac, a connu bien des péripéties avant d'abriter une partie des fonctionnaires du HCDH. D'abord hôtel de luxe, sa vocation première, il a par la suite abrité le secrétariat général de la Société des Nations nouvellement créée, avant d'accueillir diverses administrations cantonales. Deux incendies, en 1985 et en 1987, endommagent sérieusement le bâtiment. Il est entièrement restauré entre 1993 et 1998, date à laquelle le HCDH s'installe dans ses nouveaux locaux.

Chancellerie d'Etat, en collaboration avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme

Trois questions à Mme Navanethem Pillay, Haut-Commissaire aux droits de l'homme



Mme Navanethem Pillay, Haut-Commissaire aux droits de l'homme. Photo HCDH.

Quel est l'avantage pour votre organisation d'avoir son siège à Genève?

Genève est le centre des droits de l'homme ainsi que des agences internationales et des organismes humanitaires. C'est assez commode de les avoir ensemble dans la même ville, parce que les problématiques sont assez souvent liées les unes aux autres, et c'est

pratique pour des diplomates qui assistent au Conseil des droits de l'homme ainsi que pour les autres qui siègent aux conseils

d'administration des agences de l'ONU. De même, des ONG clés qui traitent des droits de l'homme, telles qu'Amnesty International, la FIDH et Human Rights Watch, peuvent nous contacter facilement. Et bien sûr, il y a le CICR, gardien des Conventions de Genève, qui sont tellement importantes notamment pour protéger les droits de l'homme pendant les conflits armés.

Que signifie pour vous l'Esprit de Genève?

Genève est une ville internationale par excellence. Il y a tant de gens intéressants, de nationalités diverses, qui vivent ici, travaillent ici et profitent de la vie. Ceci, mais également son histoire symbolique en tant que centre de la paix internationale et du monde humanitaire, donne à Genève son caractère unique.

Mais elle a conservé une identité suisse forte, ce qui est très important. Les autorités nous connaissent bien à l'ONU et nous aident beaucoup. Je pense que nous nous estimons mutuellement. Il y a aussi les alentours... Vous n'avez qu'à regarder le paysage magique qui va du lac Léman aux Alpes et jusqu'au Jura pour vous sentir inspiré.

Quels sont les défis que votre organisation, actuellement, est amenée à relever?

Par où commencer?! En ce moment, nous sommes surtout centrés sur six priorités qui sont à la base des problèmes des droits de l'homme dans le monde aujourd'hui: l'impunité, la discrimination, la pauvreté, les situations de conflits, les problèmes liés aux flux migratoires et la nécessité de renforcer le droit humanitaire international et les mécanismes qui le soutiennent.

Votre rendez-vous avec les bonnes adresses en page 7

AFFAIRES RÉGIONALES, ÉCONOMIE ET SANTÉ

SERVICE DU COMMERCE

Vente de boissons alcooliques aux mineurs

Le Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé rappelle ce qui suit:

- il est interdit de vendre des boissons distillées (y compris les alcoopops) à des enfants et à des adolescents de moins de 18 ans, conformément à l'article 41, alinéa 1, lettre i, de la loi fédérale sur l'alcool, du 21 juin 1932;
- il est interdit de vendre des boissons fermentées (vin, bière, cidre) à des enfants et à des adolescents de moins de 16 ans, conformément à l'article 11, alinéa 1, de l'Ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels, du 23 novembre 2005;
- le titulaire de l'autorisation de vendre des boissons alcooliques et son personnel sont en droit, en cas de doute sur l'âge d'un client, d'exiger

une pièce d'identité; si le client n'est pas en mesure ou refuse de produire une telle pièce, la boisson ne doit pas être vendue;

- en cas d'infraction aux dispositions légales précitées, des amendes pouvant aller jusqu'à 10 000 F peuvent être prononcées à l'encontre du titulaire de l'autorisation et de son personnel.

SERVICE DU COMMERCE

Malgré la suppression partielle de la taxe du droit des pauvres, l'organisation de spectacles et de divertissements publics, soit notamment les représentations de théâtre et d'opéra, les concerts, les projections de films, les bals et les soirées dansantes ainsi que les fêtes champêtres et les fêtes foraines, est toujours soumise à l'autorisation préalable délivrée par le service du commerce, conformément aux dispositions de la loi sur les spectacles et les divertissements, du 4 décembre 1992.

Registre du commerce

MISE À JOUR DES INSCRIPTIONS

Il est non seulement dans l'intérêt public, mais aussi et avant tout dans l'intérêt des entreprises elles-mêmes que leur inscription au registre du commerce soit mise à jour sans délai.

- Le chef de la maison (ou ses héritiers), dans le cas d'une entreprise individuelle,
- les associés, dans le cas d'une société en nom collectif ou commandite,
- les administrateurs, dans le cas d'une société anonyme, à responsabilité limitée ou coopérative,

sont tenus d'annoncer immédiatement à l'office (registre du commerce, 4, rue du Puits-Saint-Pierre, case postale 3597, 1211 Genève 3) tout fait nouveau (décès, cessation ou remise de l'exploitation, dissolution ou clôture de la liquidation, changement d'adresse, démission ou élection d'un administrateur, etc.) entraînant la modification ou la radiation de l'inscription au registre du commerce. <http://www.geneve.ch/rc>

JOUR DE REPOS HEBDOMADAIRE OBLIGATOIRE

Boulangers, pâtisseries et confiseurs, jour de repos hebdomadaire obligatoire (loi sur les heures de fermeture des magasins et loi fédérale sur le travail). Le Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé rap-

pelle aux intéressés que, selon l'article 22, alinéa 2, de la loi sur les heures de fermeture des magasins, du 15 novembre 1968, les exploitants des boulangeries, pâtisseries et confiseries du canton de Genève sont dispensés de l'obligation de fermer une journée par semaine durant les semaines qui précèdent et suivent Pâques et Pentecôte, ainsi que pendant les mois de décembre et de janvier.

Les entreprises précitées soumises à la loi fédérale sur le travail et qui désirent bénéficier de cette dérogation sont tenues, malgré tout, d'accorder à leur personnel une journée de repos hebdomadaire. Sont réservées les prescriptions de l'article 21 de la loi fédérale sur le travail (demi-journée de congé hebdomadaire).

Le conseiller d'Etat
Pierre-François UNGER.

SOLIDARITÉ ET EMPLOI

ARRÊTÉ

autorisant l'Association Résidence Jura à exploiter l'établissement médico-social accueillant des personnes âgées Résidence Jura

Du 16 août 2010

LE DÉPARTEMENT DE LA SOLIDARITÉ ET DE L'EMPLOI, vu l'arrêté du 14 mai 2001 autorisant l'Association Résidence Jura à exploiter l'établissement médico-social accueillant des personnes âgées «Résidence Jura», sis 7, avenue J.-D.-Maillard, 1217 Meyrin, dès le 14 mai 2001;

vu la loi du 4 décembre 2009 relative à la gestion des établissements pour personnes âgées (LGEP - J 7 20) entrée en vigueur le 1er avril 2010 et son règlement d'application du 16 mars 2010 (RGEPA - J 7 20.01) entré en vigueur le 1er avril 2010; vu l'arrêté du 21 avril 2010 déterminant la liste des établissements médico-sociaux (EMS) admis par le canton de Genève au sens de la loi fédérale sur l'assurance-maladie; vu les courriers du 28 juillet et du 30 juillet 2010 de Madame Bernasconi, présidente de l'Association Résidence Jura, adressés à la direction générale de l'action sociale et au conseiller d'Etat chargé du Département de la solidarité et de l'emploi relatifs à la nomination d'une nouvelle directrice au sein de l'établissement «Résidence Jura»;

Arrête

1. L'Association Résidence Jura est autorisée à exploiter l'établissement médico-social accueillant des personnes âgées «Résidence Jura», sis 7, avenue J.-D.-Maillard, 1217 Meyrin.

2. La présente autorisation est valable dès le 2 août 2010 et aussi longtemps que Madame Sylvie Langel Piquet assume la direction de l'établissement et que le Docteur Nils Bonhôte en assume la fonction de médecin-répondant et se conforme aux dispositions légales régissant leur activité.

3. L'établissement est autorisé à exploiter 50 lits pour l'hébergement de long séjour.

4. L'établissement est autorisé à héberger des personnes âgées se trouvant, à l'entrée, dans les catégories 3 à 8 définies par la méthode Planification informatisée des soins infirmiers requis (PLAISIR).

5. Il est perçu un émoluments de 300 F (trois cents francs) pour le présent arrêté, qui annule et remplace celui du 14 mai 2001.

Le présent arrêté est publié dans la Feuille d'avis officielle.

ASSURANCE-MALADIE

Rentier AVS/AI et vous quittez la Suisse pour un pays de l'Union européenne (UE) ou de l'Association européenne de libre échange (AELE)?

Cette information vous concerne!

En vertu des accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne (UE), les rentiers sont tenus d'être affiliés à une assurance maladie dans le pays où ils ont exercé leur activité lucrative. C'est pourquoi les rentiers AVS/AI quittant la Suisse pour un pays de l'UE ou de l'AELE restent soumis à l'obligation de contracter une assurance maladie en Suisse.

Il existe toutefois quelques exceptions, certains Etats ayant demandé une dérogation à ce principe:

- si vous percevez une rente versée par le système de sécurité sociale de votre nouveau pays de résidence, vous serez obligatoirement soumis au régime d'assurance-maladie de ce pays;
- si vous vous installez au Liechtenstein, vous serez obligatoirement soumis à son régime d'assurance-maladie;
- si vous vous installez en Autriche, en Allemagne, en Espagne, en France, en Italie ou au Portugal, vous disposez de trois mois à compter de votre changement de domicile pour choisir votre système d'assurance-maladie. Si vous souhaitez opter pour le système d'assurance-maladie de votre nouveau pays de résidence, vous devez impérativement, dans un délai de trois mois, déposer une demande d'exemption de l'assurance-maladie suisse auprès de l'institution commune LAMal (adresse ci-dessous) et vous affilier au système de votre nouveau pays de résidence. Nous vous signalons que votre choix sera irrévocable et qu'il ne peut donc être exercé qu'une seule fois. A l'inverse, si vous ne faites pas usage de ce droit d'option dans ce délai de 3 mois, vous resterez définitivement soumis au régime de l'assurance-maladie suisse.

Les mêmes règles s'appliquent aux membres de votre famille sans activité

lucrative vivant avec vous, sauf dans les pays suivants, où ils seront obligatoirement soumis au régime local: Danemark, Royaume-Uni, Portugal et Suède. Pour toute information complémentaire concernant le régime d'assurance-maladie applicable, pour une éventuelle demande de subside en faveur des personnes de condition économique modeste ou pour vos demandes d'exemption de l'assurance-maladie suisse, nous vous invitons à vous adresser à:

Institution commune LAMal
Gibelinstrasse 25 - 4503 Soleure
Tél. 032 625 30 30

Vous trouverez par ailleurs le détail des règles d'affiliation pour les frontaliers, les rentiers AVS/AI et les membres de leur famille sans activité lucrative sur internet à l'adresse suivante: <http://www.ge.ch/assurances/maladie/doc/assujetties.xls>

Vous êtes frontalier de nationalité suisse ou étrangère, travaillant en Suisse et résidant à l'étranger?

Cette information vous concerne!

En vertu des accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne (UE), les frontaliers sont en principe tenus d'être affiliés à une assurance maladie dans le pays où ils exercent leur activité lucrative. En revanche, les personnes frontalières résidant en Allemagne, en Autriche, en France et en Italie peuvent choisir entre le système d'assurance de leur lieu de travail et celui de leur pays de résidence.

Si vous travaillez à Genève et vous installez en Allemagne, en Autriche, en France ou en Italie, vous disposez de trois mois à compter de votre changement de domicile pour choisir votre système d'assurance-maladie. Si vous souhaitez opter pour le système d'assurance-maladie de votre nouveau pays de résidence, vous devez impérativement, dans un délai de trois mois, déposer une demande d'exemption de l'assurance-maladie suisse auprès du Service de l'assurance-maladie (adresse ci-dessous) et vous affilier au système de votre nouveau pays de résidence. Nos vous signalons que votre choix sera irrévocable, à moins d'un changement notable de situation (retraite, changement d'état civil, etc.). A l'inverse, si vous ne faites pas usage de ce droit d'option dans ce délai de 3 mois, vous resterez définitivement soumis au régime de l'assurance-maladie suisse. Les membres de votre famille qui n'exercent aucune activité lucrative devront être assurés dans le même système d'assurance-maladie que vous. Au cas où les deux époux exercent une activité lucrative, les membres de leur famille sans activité lucrative devront obligatoirement être affiliés dans le système d'assurance du conjoint qui exerce son activité lucrative dans le pays de résidence. Pour toute information complémentaire concernant le régime d'assurance-maladie applicable, pour une éventuelle demande de subside en faveur des personnes de condition économique modeste ou pour vos demandes d'exemption de l'assurance-maladie suisse, nous vous invitons à vous adresser à:

Service de l'assurance-maladie
62, route de Frontenex - 1207 Genève
Tél. 022 546 19 00

Vous trouverez par ailleurs le détail des règles d'affiliation pour les frontaliers, les rentiers AVS/AI et les membres de leur famille sans activité lucrative sur internet à l'adresse suivante: <http://www.ge.ch/assurances/maladie/doc/assujetties.xls>

TEMPS DE REPOS SUPPLÉMENTAIRE POUR LE TRAVAIL DE NUIT

(Loi sur le travail - LTr)

Les entreprises qui occupent des travailleurs régulièrement ou périodiquement la nuit (plus de 24 nuits par année civile) doivent leur accorder une compensation en temps équivalent à 10% de la durée de ce travail (art. 17b LTr).

Ce temps de repos compensatoire doit être octroyé dans un délai d'une année. Il convient de comptabiliser séparément les heures travaillées de nuit et les heures compensatoires allouées. Les documents tels que les horaires effectués avec mention du travail supplémentaire, des pauses, des périodes de travail de nuit et de repos compensatoire doivent pouvoir être produits sur demande.

Ces dispositions s'appliquent à toutes les entreprises occupant du personnel régulièrement ou périodiquement la nuit. Les entreprises bénéficiant des dispositions spéciales de l'ordonnance 2 relative à la loi sur le travail (OLT 2) sont également concernées. Toutefois, la loi permet de renoncer à l'obligation d'accorder une compensation en temps sous certaines conditions strictes (LTr, art. 17b, al. 3).

L'intitulé complet des articles concernés (articles LTr 17b à 17e et 31 à 32 de l'OLT 1) est disponible dans la LTr ou sur le site Internet <http://www.admin.ch>, rubrique *Droit fédéral*, puis *Recueil systématique* (822.11 et 822.111). <http://www.geneve.ch/ocirt>

ENGAGEMENT DE JEUNES GENS

(Loi sur le travail)

Le Département de la solidarité et de l'emploi rappelle aux intéressés que, selon les dispositions de la loi cantonale sur l'inspection et les relations du travail du 12 mars 2004 (LIRT) et de la loi cantonale sur la formation professionnelle du 15 juin 2007 (LFP), en engageant un jeune travailleur de moins de 18 ans révolus, l'employeur doit:

- a) s'assurer que celui-ci est en droit de travailler, notamment qu'il a achevé la scolarité obligatoire selon la loi genevoise sur l'instruction publique; s'il s'agit d'un étranger soumis à autorisation, l'employeur doit immédiatement procéder aux formalités d'usage à la police des étrangers;
- b) exiger un certificat médical attestant que le mineur a subi une visite médicale dans les trois mois qui précèdent l'engagement et a été reconnu apte à l'emploi qu'il postule. Cette visite a lieu auprès d'un médecin autorisé à pratiquer sur le territoire du canton ou gratuitement au service de santé de

la jeunesse, 11, rue des Glacis-de-Rive;

Les employeurs doivent tenir à jour un registre des mineurs qu'ils emploient avec indication de la date de naissance. Les contrevenants sont passibles des sanctions prévues par la loi.

L'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT), compétent en matière de travail des jeunes gens, est à disposition des intéressés pour leur fournir tous renseignements utiles et leur faciliter les formalités exigées par la loi. <http://www.geneve.ch/ocirt>

PROTECTION DE LA MATERNITÉ

(Loi sur le travail)

Organisation et durée du travail

Le Département de la solidarité et de l'emploi rappelle aux employeurs que, en vertu des articles 35 et suivants de la loi sur le travail, les conditions de travail doivent être aménagées de sorte que la santé des femmes enceintes et de l'enfant ne soit pas compromise. La loi sur le travail prévoit notamment que les femmes enceintes et les mères qui allaitent:

- ne peuvent être occupées **sans leur consentement**;
- peuvent être occupées **uniquement pendant la durée du travail** convenue, mais en aucun cas au-delà de neuf heures (9 heures) par jour;
- ont la possibilité de quitter le travail ou de se dispenser d'y aller sur simple avis (il n'est donc pas nécessaire de présenter un certificat médical);
- l'occupation est interdite durant les huit semaines qui suivent l'accouchement. Ensuite et jusqu'à la seizième semaine, le consentement de l'intéressée est nécessaire;
- durant les huit semaines qui précèdent l'accouchement, les femmes enceintes ne peuvent en aucun cas être occupées entre 20 h et 6 h;
- chaque fois que cela est réalisable, l'employeur doit proposer aux femmes enceintes occupées entre 20 h et 6 h un travail de jour équivalent. Une telle obligation vaut également pour la période entre la huitième et la seizième semaine après l'accouchement. Lorsque aucun travail équivalent ne peut être proposé, les femmes enceintes occupées entre 20 h et 6 h ont droit aux 80% de leur salaire.

DEMANDES ET AUTORISATIONS DÉROGEANT À LA DURÉE DU TRAVAIL

(Loi sur le travail)

Les partenaires sociaux et autres personnes intéressées peuvent consulter les listes hebdomadaires des demandes de dérogations et autorisations délivrées en matière de durée du travail et du repos sur le site internet de l'OCIRT: <http://www.geneve.ch/ocirt>, rubrique *Santé et sécurité au travail* puis *Dérogations d'horaires*.

Le conseiller d'Etat
François LONGCHAMP.

SOMMAIRE

DARES	2
DSE	2
DIM	3
DF	3
DSPE	3
POUVOIR JUDICIAIRE	3-4
POURSUITES ET FAILLITES	4 À 6
REGISTRE DU COMMERCE	8-9, 11-12
LÉGISLATION	8
VENTES, AUTORISATIONS ET REQUÊTES	9 À 12
REMISES DE COMMERCES	12

INTÉRIEUR ET MOBILITÉ

AVIS AUX CAVALIERS ET CYCLISTES PASSANT DANS LES FORÊTS

La direction générale de la nature et du paysage (DGNP) rappelle que seules les activités pratiquées à pied sont autorisées en forêt, en dehors des chemins forestiers (art.

20 de la loi sur les forêts, du 20 mai 1999).

En conséquence, le passage des cavaliers en dehors des chemins n'est autorisé que sur les allées signalées par un losange bleu comportant la silhouette blanche d'un cavalier. Ce signal n'implique pas une utilisation exclusive au détriment des utilisateurs pédestres.

Certaines allées cavalières, notamment communales, sont exclusivement réservées aux cavaliers et comportent alors le signal bleu, rond (OSR 2.62). La circulation des cyclistes, notamment des VTistes, n'est autorisée, hors mesures de police (signalisation selon l'ordonnance sur la signalisation routière), que sur les chemins

forestiers (chaussées permettant la circulation automobile). Les sentiers, au gabarit étroit, aménagés ou non, ainsi que les ouvertures (layons) pratiquées dans un peuplement pour en assurer l'exploitation, leur sont interdits.

Enfin, il est rappelé que toute manifestation en forêt, soit un rassemblement

organisé, est soumis à une autorisation – en principe deux mois avant l'échéance – requise auprès de la DGNP, 7, rue des Battoirs (possibilité de télécharger la formule en consultant les pages www.geneve.ch/nature).

La conseillère d'Etat
Michèle KÜNZLER.

FINANCES

PUBLICATIONS DE L'OFFICE CANTONAL DE LA STATISTIQUE (OCSTAT)

Dernières parutions

Annuaire statistique 2009

Mémento statistique 2010

Bulletin statistique mensuel: août 2010.

Résultats statistiques 2010

(diffusés uniquement sur le site Internet de l'OCSTAT)

No 10: Le commerce extérieur du canton de Genève en 2009 - Analyse structurelle.

No 11: Le niveau des loyers en mai 2010 - Statistique des loyers de mai 2010.

Coup d'œil

No 43: Les personnes handicapées dans le canton de Genève.

No 44: Les créations d'entreprises dans le canton de Genève.

Communications statistiques

No 36: Un portrait des communes du canton et des quartiers de la ville de Genève - Logements, ménages et revenus.

No 37: Mariages et divorces - Evolution selon quelques déterminants socio-démographiques.

Études et documents

No 50: Estimation du PIB du canton de Genève.

No 51: 1970-2009: 40 ans d'observation conjoncturelle à Genève.

Reflets conjoncturels

No 1: mars 2010.

No 2: juin 2010.

Tableaux de bord

(diffusés uniquement sur le site Internet de l'OCSTAT)

Le marché du travail à Genève - un choix d'indicateurs: juillet 2010.

Le marché du travail à Genève - complément trimestriel: 2e trimestre 2010. Les frontaliers à Genève - un choix d'indicateurs: 1er semestre 2010.

Indices des prix à la consommation: août 2010.

Indice genevois des prix de la construction: avril 2010.

Masse salariale versée dans le canton de Genève: 2e trimestre 2010.

Enquêtes de conjoncture:

Industrie: enquête de conjoncture, août 2010.

Industrie: enquête trimestrielle complémentaire, juillet 2010.

Services immobiliers: enquête de conjoncture, 2e trimestre 2010.

Commerce de détail: enquête de conjoncture, août 2010.

Hôtellerie-restauration: enquête de conjoncture, juillet 2010.

Construction: enquête de conjoncture, 2e trimestre 2010.

Construction: un choix d'indicateurs conjoncturels, 1er trimestre 2010.

Branche des services: enquête de conjoncture, juillet 2010.

Hors collection

Conseil du Léman

Chiffres clefs de l'espace lémanique, juin 2010.

Observatoire statistique transfrontalier de l'espace franco-valdo-genevois Migrations résidentielles de la Suisse vers Rhône-Alpes - fiche 01*, juin 2010.

L'espace urbain franco-valdo-genevois en comparaison européenne - fiche 01**, juin 2010.

La plupart de ces publications sont

diffusées sur le site Internet de l'Office cantonal de la statistique: <http://www.ge.ch/statistique/publications>

SERVICE DE SURVEILLANCE DES FONDATIONS ET DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE

Fondation de prévoyance de V. Ships Switzerland SA (dossier 1284) a été dissoute par décision du Service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance du 24 août 2010. Cette décision peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 30 jours à compter de la présente publication, auprès du Tribunal administratif du canton de Genève.

Le conseiller d'Etat
David HILER.

SÉCURITÉ, POLICE ET ENVIRONNEMENT

SOMMATION AUX PROPRIÉTAIRES DES VÉHICULES EN FOURRIÈRE

Dans un délai de 10 jours à compter de la présente publication, les détenteurs des véhicules désignés ci-après: **Voitures de tourisme - livraisons - remorques:**

Chrysler USA Voyager

1C4 GH5 5R4 PU 118 629

Fiat Punto ZFA 176 00002 182 775

(F) 8493 ZA 01

Nissan Micra

SJN EBAK 11U0 057 057

Opel Omega

WOL OVBF 69 W1 075 682

Opel Combo

WOL OXCFO 633 049 608

(E) 2674 CJY

Peugeot 405 VF 315 BA8 270 374 693

(F) 4793 RW 73

Rover 400

SARR TMW XRA 0 180 329

(F) 6779 SV 73

R.S.A. X VHKB 061 MS9S 005 697

VW Passat

WVW ZZZ 3 BZWP 313 739

Motocycles:

Honda Spacy 125 JF 041 019 273

Malaguti Phantom F12

ZJM 40 073 684

Dans un délai de 30 jours à compter de la présente publication, les détenteurs des véhicules désignés ci-après:

Cyclomoteur:

Piaggio-Ciao C7E1T 1 667 303

(BE 23 661)

Motocycles:

Honda CBR 600 RR

JH2 PC 37 B43M 001 297

(GE 13 170)

MBK YQ50 VG55BR 00000 800 631

Peugeot Ludix

VGAL1ACCCZ 00 000 049

Piaggio NRG Power

ZAPC 451 0000 008 660

Rieju DMX

VTPRR OM6 C02X 02 635

(F)

Voitures de tourisme - livraisons - remorques:

BMW 523 I

WBADD 31 060 BU 24 175

(F) 7525 XF 01

Daewoo Espero

KLAJF19V1TB 461 240

(F-8166 VE 69)

Opel Astra WOL 0000 51T2 546 647

(F) 5741 VY 74

Plymouth Grand Voyager

1P4 GP 54 L2 TB 338 080

VW Golf

WVW ZZZ 1 HZNV 110 480

(E) MA 0737 BF

et se trouvant actuellement en fourrière, sont sommés de se présenter à l'Office cantonal des automobiles et de la navigation, fourrière cantonale,

94, route de Veyrier, Carouge, de 7 h 30 à 16 h, en justifiant de leur qualité de détenteur, pour prendre possession de leur bien après paiement des divers frais. Les personnes qui prétendent à des droits sur ces véhicules sont également sommées de s'annoncer au même service et dans les mêmes délais pour en justifier.

Les véhicules dont le détenteur connu ou inconnu ne se sera pas présenté dans les délais indiqués après cette notification et les véhicules qui n'auraient pas été repris en charge aux conditions fixées seront vendus aux enchères publiques, de gré à gré pour les deux-roues, ou conduits à la démolition.

RÉUNIONS ET MANIFESTATIONS SUR LA VOIE PUBLIQUE

Le Département de la sécurité, de la police et de l'environnement rappelle que toute manifestation ou réunion de personnes sur la voie publique doit être autorisée par son secrétariat général (case postale 3962, 1211 Genève 3, tél. 022 327 21 06, fax 022 327 06 00) et que le défaut de cette autorisation est passible d'amende. En outre, l'occupation de tout domaine

public doit aussi être autorisée par la collectivité publique qui en assure la gestion (pour la Ville de Genève: service de la sécurité et de l'espace publics, case postale 3737, 1211 Genève 3, tél. 022 418 61 00, fax 022 418 61 01) et l'autorisation du service du commerce (1, rue de Bandol, 1213 Onex, tél. 022 388 39 39, fax 022 388 39 40) doit également être obtenue s'agissant de l'organisation d'une manifestation revêtant un caractère de divertissement public (bal, concert, etc.) ou d'une tombola, de la diffusion de films ou de l'exploitation d'une buvette.

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES, RÉGISSEURS ET AUX PERSONNES DONNANT LOGEMENT À AUTRUI

Il est rappelé aux propriétaires d'immeubles ou logeurs, aux régisseurs et à toute personne ayant à son domicile des pensionnaires ou des sous-locataires qu'ils sont tenus d'annoncer à l'office cantonal de la population, dans les 14 jours, l'arrivée ou le départ de leurs locataires, sous-locataires ou pensionnaires.

La même obligation incombe aux employeurs logeant des apprentis,

ouvriers ou domestiques, y compris le personnel de maison, et généralement à quiconque octroie, à quelque titre que ce soit, logement à autrui.

Cette obligation ne concerne pas les personnes qui séjournent dans le canton pour une durée n'excédant pas trois mois par année.

Les personnes qui ont l'obligation de s'annoncer ou de faire une annonce doivent fournir à l'office cantonal de la population les renseignements nécessaires à l'établissement et à la tenue à jour du registre des habitants. Il a été créé, sous forme de carte de correspondance, des déclarations qui doivent être remplies entièrement par le logeur et mises à la poste aussitôt après l'entrée ou la sortie des locataires, sous-locataires, pensionnaires ou personnes logées à quelque titre que ce soit.

Ces déclarations sont délivrées gratuitement à l'office cantonal de la population, 88 route de Chancy, case postale, 1211 Genève 2, et dans tous les postes de gendarmerie du canton. Le Conseil d'Etat attire l'attention des intéressés sur le fait que le défaut d'annonce est passible de l'amende.

La conseillère d'Etat
Isabel ROCHAT.

POUVOIR JUDICIAIRE

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

2e avis

Par ordonnance du 27 juillet 2010, cause No C/14420/10-SP, le Tribunal de première instance de la République et canton de Genève somme le **détenteur inconnu** des 50 actions au porteur de 1000 F chacune de la société Horlogerie des Bergues SA de les produire et de les déposer au greffe du Tribunal de première instance à Genève dans le délai de six mois dès la première insertion des présentes publications (3 insertions à 4 semaines d'intervalle), faute de quoi l'annulation en sera prononcée.

Genève, le 27 juillet 2010.

P.o. le greffier: C. NOIR.
18-681069

TRIBUNAL TUTÉLAIRE

En application de l'article 16 de la loi de procédure civile, le Tribunal tutélaire avise **Mme Maude Scheim**, née le 18 janvier 1976, originaire de Zurich, actuellement sans domicile ni résidence

connus, anciennement domiciliée 70, rue du 31-Décembre, 1207 Genève, que, dans son audience du 3 août 2010, il a rendu une décision dont le dispositif (extrait) est le suivant: vu en droit les articles 273 et 274 CCS; par ces motifs, **LE TRIBUNAL TUTÉLAIRE:** modifie le chiffre 7 de son ordonnance du 7 août 2009; réserve à M. Harold Baumann un droit de visite avec sa fille Léa Scheim qui pourra s'exercer à raison d'une heure par semaine dans le cadre du Point de Rencontre Liotard, sous la surveillance permanente d'un éducateur. Genève, le 1er septembre 2010.

La greffière: A. SAMBE. La présente décision est à disposition de l'intéressée au Tribunal tutélaire, 3, rue des Chaudronniers, 1204 Genève, 1er étage, où elle peut la retirer.

Publication en vertu des articles 387 et 435 CCS

Par décision du 7 juillet 2010, le Tribunal tutélaire a relevé **Me Saskia Ditisheim**, avocate, 8, rue Pierre-Fatio, 1204 Genève, des aspects personnel, so-

cial et médical de la tutelle instaurée en faveur de **M. Stéphane Neuhaus**, né le 13 octobre 1965, originaire de Genève, domicilié c/o Mme Rolande Frochoux, 36, quai du Seujet, 1201 Genève. Il a désigné, derechef, **Mme Chantal Farfar**, cheffe de section auprès du service des tutelles d'adultes, 26-28, boulevard Georges-Favon, 1204 Genève, en qualité de cotutrice de **M. Stéphane Neuhaus**, laquelle se voit confier les aspects personnel, social et médical de la mesure.

Genève, le 1er septembre 2010.

La greffière: A. SAMBE.

TRIBUNAL CANTONAL DES ASSURANCES SOCIALES

Mme Julie Duruisseau, précédemment domiciliée 4, La Tuilière à Etoy, actuellement sans domicile ni résidence connus, est avisée que dans sa séance du 17 août 2010, la deuxième chambre du Tribunal cantonal des assurances sociales, a rendu en la cause No A/3884/2009, **Mme Marie-Christine Piguet** contre la **Caisse cantonale genevoise de compensation**, un arrêt dont le dispositif est le suivant:

par ces motifs: **LE TRIBUNAL CANTONAL DES ASSURANCES SOCIALES:** statuant:

A la forme:

1. Déclare le recours recevable.

Au fond:

2. L'admet partiellement.

3.

Annule la décision sur opposition du 28 septembre 2009 en tant qu'elle concerne Mmes et MM. Sylvie Daillot, Fleur Lise Monastesse, Etienne Frey, Nicolas Lentillon, Malika Ben Jellul, Alain Gruta-dauria, Isabelle Bermudez Alama, Cas-sia Kaiser, Patrice Valero, Jean-Claude Marignale, Malik Lewis, Bruce Taylor, Cecilia Trajtenberg, Rick Odums, Yves K-Lee, C. Marti, Ivette Regueiro et Julie Duruisseau, ainsi qu'à la Fondation Latifa, soit Mme Latifa Djerbi.

4. La confirme pour le surplus.

5. Dit que la procédure est gratuite.

6. Condamne la caisse à verser à la recourante une indemnité de procédure de 2500 F.

Pour communication conforme La greffière de la deuxième chambre:

F. SCHMUTZ.

Le présent jugement est à la disposition de Mme Julie Duruisseau au greffe du Tribunal cantonal des assurances sociales, où elle peut le retirer.

COUR DE JUSTICE CIVILE

La soussignée, greffière à la Cour de justice de la République et canton de Genève, en conformité avec les dispositions de la loi de procédure civile genevoise, informe **Valencia Business Corporation**, actuellement sans domicile ni résidence connus, que **Solae Europe SA**, sise 2, chemin du Pavillon, 1218 Le Grand-Saconnex, a interjeté appel du jugement (JTPI/287/2010) rendu par le Tribunal de première instance le 14 janvier 2010 dans la cause (C/18461/2010).

Un délai de 30 jours dès la présente publication est imparti à Valencia Business Corporation pour répondre à l'appel auprès de la Cour de justice, case postale 3108, 1211 Genève 3, et

(Suite page suivante)

POUVOIR JUDICIAIRE (SUITE)

produire à nouveau ses pièces de première instance. Les éventuelles pièces nouvelles doivent être déposées avec autant de copies qu'il y a de parties.

La greffière: N. DESCHAMPS. Une copie de l'appel et des pièces nouvelles sont à sa disposition au Parquet du procureur général, 1, place du Bourg-de-Four, Genève, 1^{re} cour, 3^e étage, où elle peut les retirer.

18-684345

TRIBUNAL D'APPLICATION DES PEINES ET DES MESURES

M. Yves Burgener, né le 12 août 1975, actuellement sans domicile ni résidence connus, est informé qu'un jugement a été prononcé à son encontre par le Tribunal d'application des peines et des mesures en son audience du 9 juin 2010. Un délai de dix jours, à compter de la présente publication, lui est imparti pour retirer la communication du jugement auprès du greffe du Tribunal d'application des peines et des mesures.

La greffière: F. DUVOISIN.
18-684305

Mme Estelle Guillon Misslin, née le 14 février 1967, dernier domicile connu: 16, rue Pasteur-Logelbac, F-68124 Wintzenheim, est citée à comparaître

par-devant le Tribunal d'application des peines et des mesures, siégeant en la salle F3, bâtiment F, Palais de justice, 7, rue des Chaudronniers, 2^e étage, le jeudi 7 octobre 2010 à 10 h, pour être jugée sur la base de la requête du procureur général (PM/1301/10).

Une copie de la requête peut être retirée auprès du greffe du Tribunal d'application des peines et des mesures jusqu'à la date de l'audience.

Le greffier: L. FAVRE.
18-684206

M. Olivier Renard, né le 30 juillet 1980, actuellement sans domicile ni résidence connus, est informé qu'un jugement a été prononcé à son encontre par le Tribunal d'application des peines et des mesures en son audience du 26 août 2010 (PM/424/2010).

Un délai de dix jours, à compter de la présente publication, lui est imparti pour retirer la communication du jugement auprès du greffe du Tribunal d'application des peines et des mesures.

La greffière: C. MENÉTREY.
18-684200

OFFICE CANTONAL DE L'EMPLOI

Notification par voie de publication (article 46, alinéa 4, LPA)

Service juridique

M. Vincent Marti (AS 756.5101.9670.63), domicilié c/o Famille Brouze, 63, route de Presinge, 1241 Puplinge, est avisé qu'une décision officielle le concernant est à retirer dans les 30 jours dès la parution de la présente au secrétariat du service juridique, 6, rue des Glacis-de-Rive, 4^e étage gauche, 1207 Genève.

Passé ce délai, cette décision sera considérée comme entrée en force.

La directrice:
L. CRASTAN EVRAD.
18-684184

PARQUET

Mme Sabrina Baldit, née le 16 juillet 1983, ressortissante française, dernier domicile connu: 5, rue du 18 août 1944, F-74100 Annemasse, est informée qu'une ordonnance de condamnation a été prononcée à son encontre par le procureur général, en date du 11 août 2010.

Un délai de 10 jours à compter de la présente publication lui est imparti pour retirer la communication du jugement auprès du greffe du Parquet du procureur général, Palais de justice, 1, place du Bourg-de-Four, 1^{re} cour, 3^e étage.

Pour le procureur général:
S. VAR, huissier.
18-684191

M. Zoher Zerhoui, né le 27 janvier 1965, ressortissant algérien, dernier domicile connu: 37, rue Levert, F-75020 Paris, est informé qu'une ordonnance de condamnation a été prononcée à son encontre par le procureur général, en date du 18 août 2010.

Un délai de 10 jours à compter de la présente publication lui est imparti pour retirer la communication du jugement auprès du greffe du Parquet du procureur général, Palais de justice, 1, place du Bourg-de-Four, 1^{re} cour, 3^e étage.

Pour le procureur général:
S. VAR, huissier.
18-684189

COMMISSION CANTONALE DE RECOURS EN MATIÈRE ADMINISTRATIVE POLICE DES ÉTRANGERS

(article 46, alinéa 4, de la loi sur la procédure administrative)

M. Robert Michael Hodges, actuellement sans adresse ni domicile connus, est informé que lors de son audience du 24 août 2010, la commission cantonale de recours en matière adminis-

trative, statuant sur le recours A/1863/2010 interjeté le 21 mai 2010, a rendu une décision dont le dispositif est le suivant:

1. déclare irrecevable le recours;
2. met à la charge du recourant un émoulement de 250 F;
3. dit que, conformément aux articles 56A LOJ, 63, lettre a, et 65 LPA, la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif (18, rue du Mont-Blanc, case postale 1956, 1211 Genève 1) dans les 30 jours à compter de sa notification. L'acte de recours doit être dûment motivé et contenir, sous peine d'irrecevabilité, la désignation de la décision attaquée et les conclusions du recourant. Il doit être accompagné de la décision attaquée et des autres pièces dont dispose le recourant;
4. communique la présente décision à:
 - a. Robert Michael Hodges;
 - b. l'office cantonal de la population.

Ladite décision est à la disposition de M. Robert Michael Hodges au greffe de la commission cantonale de recours en matière administrative, 4, rue Ami-Lullin, 1207 Genève, où il peut la retirer.

Le greffier: S. HELGEN.

POURSUITES ET FAILLITES

OFFICE DES POURSUITES

VENTE IMMOBILIÈRE

Le mardi 19 octobre 2010 à 10 h aura lieu à Genève, à la salle des ventes de l'office des poursuites, 46, rue du Stand, 1204 Genève, au 1^{er} étage, la vente aux enchères publiques de l'immeuble inscrit au registre foncier au nom de **M. Christian Schmidt**, domicilié 37, chemin de Grange-Canal, 1223 Coligny (également débiteur).

DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE L'immeuble est situé sur la commune de Collonge-Bellerive dans la zone 5 (villas), 10, chemin du Vent-Debout. Il consiste en la parcelle No 7961, d'une surface de 1186 m² sur laquelle sont érigés les bâtiments No 4084 (habitation principale) et No 4085 (garage privé de 50 m²), tous deux construits début 1990.

DESCRIPTION DU BÂTIMENT

Le bâtiment No 4084 est une habitation à un seul logement, d'une surface de 132 m².

Distribution des pièces:

Sous-sol: un local chaufferie, un local buanderie, une salle de jeux, une cave, un bureau, un studio avec accès indépendant sur l'extérieur et comprenant une chambre avec une salle de douche, WC et une cuisine.

Rez-de-chaussée: un hall d'entrée, un WC visiteurs, une cuisine ouverte sur un jardin d'hiver, une salle à manger, un séjour et un coin bibliothèque.

1^{er} étage: un corridor, trois chambres, une salle de douche, une salle de bain ainsi qu'une partie privative avec chambre principale et grande salle de bain.

La villa est occupée.

Une visite unique est organisée par l'office des poursuites le mardi 5 octobre 2010 à 9 h.

ESTIMATION DE L'OFFICE

Deux millions trois cent soixante mille francs

Ci.....CHF 2'360'000.-.

Délai de production: 15 septembre 2010.

AVIS

Les conditions de vente et l'état des charges seront déposés à partir du **27 septembre 2010** à l'office des poursuites, 46, rue du Stand, 1204 Genève, au 1^{er} étage, où chacun peut en prendre connaissance.

Par la présente, les créanciers gagistes et les titulaires de charges foncières sont sommés de produire à l'office soussigné, dans le délai fixé pour les productions, leurs droits sur les immeubles, notamment leurs réclamations d'intérêts et de frais, et de faire savoir en même temps si la créance en capital est déjà échue ou dénoncée au remboursement, le cas échéant pour quel montant et pour quelle date. Les droits non annoncés dans ce délai seront exclus de la répartition, pour autant qu'ils ne soient pas constatés par le registre foncier. De même, les tiers auxquels un titre hypothécaire a été donné en gage doivent indiquer le montant de leur créance garantie par gage.

La vente est requise par un créancier gagiste.

<http://www.geneve.ch/opf/ventes>

Genève, le 13 août 2010.

OFFICE DES POURSUITES

Exct C. JAQUET CORNUT, juriste;

C. SAVIOZ GERMAIN, juriste,
tél. 022 388 91 36.

18-682534

VENTE IMMOBILIÈRE

Le mardi 19 octobre 2010 à 14 h aura lieu à Genève, à la salle des ventes de l'office des poursuites, 46, rue du Stand, 1204 Genève, au 1^{er} étage, la vente aux enchères publiques de l'immeuble inscrit au registre foncier aux noms de **M. Moulay Abdelkrim Boudal**, anciennement domicilié 13, chemin de Néry, 1285 Athenaz, actuellement sans domicile ni résidence connus, et **Mme Najat Boudal**, domiciliée 25, avenue de Gennecy, 1237 Avully, copropriétaires à raison d'une moitié chacun (tous deux débiteurs).

DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE L'immeuble est situé sur la commune d'Avusy, en zone 4B protégée, 13, chemin de Néry.

Il consiste en la parcelle No 435 de la commune précitée, d'une surface de 449 m², sur laquelle sont érigés les bâtiments No 242 (habitation principale de 107 m²) et No 1019 (véranda de 23 m²).

DESCRIPTION DES BÂTIMENTS Le bâtiment No 242 est une villa mitoyenne de 107 m², datant originellement du début du siècle dernier, transformée en 1972, et entièrement rénovée et agrandie par une véranda (bâtiment No 1019) en 2001.

DISTRIBUTION DES PIÈCES

Rez-de-chaussée: un sas d'entrée, un grand hall, un séjour avec cuisine et cheminée, une véranda prolongeant le séjour, un WC visiteurs, une cave-buanderie, une chaufferie et un local citerne.

Etage: un salon avec cheminée, trois chambres et une salle de bains. Combles: un réduit, une galerie, deux petites chambres et une salle de bains. Une visite unique est organisée par l'agence immobilière Rodolphe Burger SA (tél. 022 716 50 50) le mercredi 29 septembre 2010 à 11 h.

ESTIMATION DE L'OFFICE

Un million cent soixante-cinq mille francs

Ci.....CHF 1 165 000.-

Délai de production: 14 septembre 2010.

AVIS

Les conditions de vente et l'état des charges seront déposés à partir du jeudi 23 septembre 2010 à l'office des poursuites (46, rue du Stand, 1204 Genève) au 1^{er} étage, où chacun peut en prendre connaissance.

Par la présente, les créanciers gagistes et les titulaires de charges foncières sont sommés de produire à l'office soussigné, dans le délai fixé pour les productions, leurs droits sur les immeubles, notamment leurs réclamations d'intérêts et de frais, et de faire savoir en même temps si la créance en capital est déjà échue ou dénoncée au remboursement, le cas échéant pour quel montant et pour quelle date. Les droits non annoncés dans ce délai seront exclus de la répartition, pour autant qu'ils ne soient pas constatés

par le registre foncier. De même, les tiers auxquels un titre hypothécaire a été donné en gage doivent indiquer le montant de leur créance garantie par gage.

La vente est requise par un créancier gagiste.

<http://www.geneve.ch/opf/ventes>

Genève, le 19 août 2010

OFFICE DES POURSUITES

Exct C. JAQUET CORNUT, juriste

P. THEVENOZ, juriste
tél. 022 388 91 39.

18-683163

M. Abdelmjid Laouini, précédemment domicilié 17, rue du Vidollet, 1202 Genève, actuellement sans domicile ni résidence connus, est informé que, dans le cadre de la poursuite en réalisation de gage mobilier No 09 262972 B le créancier a requis la vente de la garantie relative au contrat de bail No 0240-464781 MKU d'un montant de 1500 F constitué le 2 juillet 2004 auprès de UBS SA à Genève.

Il sera procédé à l'encaissement dudit certificat **10 jours** après la présente publication.

K. DE LUCIA, juriste.
18-684295

M. Daniel Perez, anciennement domicilié 6, chemin du Repos, 1213 Petit-Lancy, actuellement sans domicile ni résidence connus, est informé que, dans le cadre de la poursuite en réalisation de gage mobilier No 09 215123 L, le certificat de dépôt No 87037.06 d'un montant de 5850 F établi par la Banque Raiffeisen à Bernex en date du 29 août 2007 fait l'objet d'un décompte final déposé à l'office, où il peut en prendre connaissance.

Il est rendu attentif au fait que la répartition des fonds aura lieu après l'expiration du délai de plainte ou d'opposition de **10 jours** dès la présente publication.

M. KOCHER
comptable

Office des poursuites
1211 Genève 8.

18-684224

M. Tigran Kasparian, anciennement domicilié 4-6, rue du Lac, 1207 Genève, actuellement sans domicile ni résidence connus, est informé que, dans le cadre de la poursuite en réalisation de gage mobilier No 09 202654 P, la créancière a requis la vente du certificat de garantie de loyer No 365513 d'un montant de 3300 F établi par SC SwissCaution SA à Bussigny en date du 23 janvier 2008. Il sera procédé à l'encaissement dudit certificat **10 jours** après la présente publication.

Pour l'office:
P. THÉVENOZ, juriste,
tél. 022 388 91 39.

18-684212

NOTIFICATION

Commandement de payer, poursuite ordinaire No 10 195702 P

A M. Joao Marques Villas Boas, né le 25 août 1952, précédemment 67, rue de la Servette, 1202 Genève, mais actuellement sans domicile ni résidence connus (selon article 66, alinéa 4, chiffre 1, LP), **débiteur**.

A la requête de la **Banque Cantonale de Genève**, 17, quai de l'Île, case postale 2251, 1211 Genève 2, **créancière**.

Créances:

1. 7032,50 F plus intérêts à 8,25% dès le 26 juillet 2000
2. 2075,40 F
3. 107,85 F
4. 1089,30 F
5. 11 384,40 F plus intérêts à 10,75% dès le 27 juillet 2000

6. 925,70 F

7. 74,90 F

Titre et date de la créance, cause de l'obligation

Réf. JPA 3294 - 2010515

1. Montant dû sur contrat de leasing No L850.33.72 du 6 juin 1997, respectivement sur compte interne BCGE No H 3242.51.79.
2. Intérêts échus et impayés au 27 juillet 2000.
3. Frais de rappel et divers, intérêts de retard échus et impayés au 26 juillet 2000.
4. TVA échue et impayée au 27 juillet 2000.
5. Montant dû sur contrat de leasing No A814.68.26 du 3 juin 1998, respectivement sur compte interne BCGE No U3242.54.37.
6. Intérêts échus et impayés au 28 juillet 2000.
7. Frais de rappel et divers, intérêts de retard échus et impayés au 27 juillet 2000.

Le débiteur est sommé de payer dans le délai de 60 jours à compter de la présente publication les sommes ci-dessus ainsi que les émoulements, débours et frais dus à l'office des poursuites. Si le débiteur entend contester tout ou partie de la dette ou le droit de la créancière d'exercer des poursuites, il doit former opposition auprès de l'office soussigné verbalement ou par écrit dans les 30 jours à compter de la présente publication. Si seule une partie de la dette est contestée, le débiteur doit indiquer exactement le montant contesté, faute de quoi la dette entière est réputée contestée. Si le débiteur n'obtempère pas à la présente sommation de payer et si le débiteur ne forme pas opposition, la créancière pourra requérir la continuation de la poursuite à l'expiration du délai de 60 jours après la présente insertion.

Genève, le 1^{er} septembre 2010.

tél. 022 388 91 86.

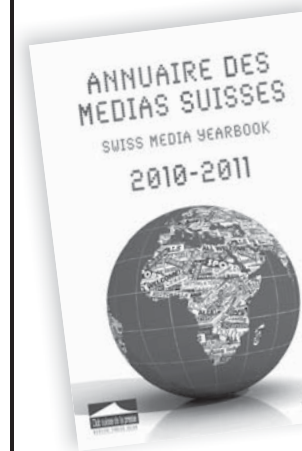
Le préposé: O. CHOLLET.

18-684063

(Suite page suivante)

LE NOUVEL ANNUAIRE DES MEDIAS EST ARRIVÉ!

ANNUAIRE DES MEDIAS SUISSES 2010-2011



- Liste de tous les membres du Club Suisse de la Presse
- Journalistes et correspondants de la presse internationale accrédités en Suisse
- Agences de presse mondiales
- Guide complet de la presse écrite et des médias audiovisuels suisses
- Chargés d'information dans les entreprises et l'administration publique

EDITION ENTIEREMENT REMISE À JOUR

Egalement en vente à:
Accueil Hôtel de Ville, Rue de l'Hôtel de Ville 2

Oui, faites-moi parvenir _____ exemplaire(s) de l'"Annuaire des médias suisses 2010-11" à Fr. 25.-/pce* (* + frais de port: Fr. 5.-)

Nom, prénom: _____ Adresse: _____

NP/Lieur: _____ Date: _____ Signature: _____

A retourner à: **Club Suisse de la Presse - 106, route de Ferney - 1202 Genève - Fax 022 546 14 45 - secretariat@csp.ge.ch**
Commande par internet: <http://www.geneve.ch/chancellerie/commandes/>

POURSUITES ET FAILLITES (SUITE)

NOTIFICATION

A **Mme Magdalena Negut**, inscrite à l'OCP, 6F, chemin des Serres, 1234 Vessy, mais actuellement sans domicile ni résidence connus (selon article 66, alinéa 4, chiffre 1, LP), **débitrice**.

Séquestre No 10 070254 W

En date du 28 juin 2010

A la requête de **European Business Consulting Limited**, 2, Riga Fereou St. Limassol Center Block B, 6th floor, Office 601, CY 305 Limassol à Chypre, **créancière**, représentée par Me Cédric Berger, avocat, Etude Kostenbaum & Associés, 10, cours de Rive, 1204 Genève, **mandataire**.

Il a été procédé au séquestre en mains de tiers d'avoirs vous appartenant. Une copie du procès-verbal de séquestre est à votre disposition à l'office des poursuites, case postale 208, 1211 Genève 8.

Commandement de payer, poursuite No 10 202305 M par voie de saisie

même créancière, même mandataire.

Créances:

- 838 886 F avec intérêts à 5% dès le 8 janvier 2010
- 1643 F coût du procès-verbal de séquestre No 10 070254 W

Titre et date de la créance, cause de l'obligation

- Contrat de prêt du 7 janvier 2009 (contre-valeur de USD 784 000).
- Poursuite en validation du séquestre No 10 070254 W.

La débitrice est sommée de payer dans le délai de 60 jours à compter de la présente publication les sommes ci-dessus ainsi que les émoluments, débours et frais dus à l'office des poursuites. Si la débitrice entend contester tout ou partie de la dette ou le droit de la créancière d'exercer des poursuites, elle doit former opposition auprès de l'office soussigné verbalement ou par écrit dans les 30 jours à compter de la présente publication. Si seule une partie de la dette est contestée, la débitrice doit indiquer exactement le montant contesté, faute de quoi la dette entière est réputée contestée. Si la débitrice n'obtempère pas à la présente sommation de payer et si la débitrice ne forme pas opposition, la créancière pourra requérir la continuation de la poursuite à l'expiration du délai de 60 jours dès la présente publication.

Genève, le 1er septembre 2010.

tél. 022 388 91 86.

Le préposé: O. CHOLLET.
18-684065

NOTIFICATION

Commandement de payer, poursuite No 10 197009 U, poursuite en réalisation d'un gage mobilier

A **M. Tristram Norriss**, précédemment 72, rue de Saint-Jean, 1201 Genève, mais actuellement sans domicile ni résidence connus (selon article 66, alinéa 4, chiffre 1, LP), **débitrice**.

A la requête de la **Caisse de pension du canton de Zurich**, p.a. Régie Foncière, case postale 3612, 1211 Genève 3, **créancière**, représentée par Me Pascal Marti, avocat, Etude Schmidt, Jaton & Associés, 8, place des Philosophes, 1205 Genève, **mandataire**.

Créance:

- 51 100 F avec intérêt à 5% du 1er mars 2010

Titre et date de la créance, cause de l'obligation

Arriérés de loyer du 1er octobre 2009 au 31 juillet 2010.

Appartement de 7 pièces au 8e étage de l'immeuble sis 72, rue de Saint-Jean, 1201 Genève.

Désignation du gage:

Certificat de dépôt No 0251-1216245-60 de 14700 F, établi le 17 juin 2009 auprès du Credit Suisse, Genève.

Le débiteur est sommé de payer dans le délai de 60 jours à compter de la présente publication la somme ci-dessus ainsi que les émoluments, débours et frais dus à l'office des poursuites. Si le débiteur entend contester tout ou partie de la dette ou le droit de la créancière d'exercer des poursuites, il doit former opposition auprès de l'office soussigné verbalement ou par écrit dans les 30 jours à compter de la présente publication. Si seule une partie de la dette est contestée, le débiteur doit indiquer exactement le montant contesté, faute de quoi la dette entière

est réputée contestée. Si le débiteur n'obtempère pas à la présente sommation de payer et si le débiteur ne forme pas opposition, la créancière pourra requérir l'encaissement du dépôt de garantie, objet du gage. Genève, le 1er septembre 2010.

tél. 022 388 91 86.

Le préposé: O. CHOLLET.
18-684067

NOTIFICATION

Commandement de payer, poursuite ordinaire No 10 170030 U

A **M. Mohamed Ridha Ouena**, né le 21 juin 1956, précédemment 10 bis, chemin Frank-Thomas, 1208 Genève, mais actuellement sans domicile ni résidence connus (selon article 66, alinéa 4, chiffre 1, LP), **débitrice**.

A la requête de **Mme Clairelyse Trezzini**, 10 bis, chemin Frank-Thomas, 1208 Genève, **créancière**, représentée par Me Michael Anders, avocat, 11, rue du Conseil-Général, 1205 Genève, **mandataire**.

Créance:

- 40000 F plus intérêts à 5% dès le 9 juin 2009

Titre et date de la créance, cause de l'obligation

Action en répétition et dommages et intérêts en lien avec les infractions commises par le débiteur selon plaintes des 9 et 10 juin 2009 de la créancière, et inculpations du débiteur dans le cadre de la procédure pénale P/9395/2009, Genève.

Le débiteur est sommé de payer dans le délai de 60 jours à compter de la présente publication la somme ci-dessus ainsi que les émoluments, débours et frais dus à l'office des poursuites. Si le débiteur entend contester tout ou partie de la dette ou le droit de la créancière d'exercer des poursuites, il doit former opposition auprès de l'office soussigné verbalement ou par écrit dans les 30 jours à compter de la présente publication. Si seule une partie de la dette est contestée, le débiteur doit indiquer exactement le montant contesté, faute de quoi la dette entière est réputée contestée. Si le débiteur n'obtempère pas à la présente sommation de payer et si le débiteur ne forme pas opposition, la créancière pourra requérir la continuation de la poursuite à l'expiration du délai de 60 jours dès la présente insertion.

Genève, le 1er septembre 2010.

tél. 022 388 91 86.

Le préposé: O. CHOLLET.
18-684068

NOTIFICATION

Commandement de payer, poursuite ordinaire No 10 193598 B

A **Mlle Adelaide Kidd**, née le 24 mars 1962, inscrite à l'OCP, 19, chemin des Crêts-de-Champel, 1206 Genève, mais actuellement sans domicile ni résidence connus (selon article 66, alinéa 4, chiffre 1, LP), **débitrice**.

A la requête de **Mmes Marie-Christine Jaeger et Anne-Elisabeth Bardy**, p.a. Brolliet SA, **créancières**, représentées par Brolliet SA, 36, avenue du Cardinal-Mermillod, 1227 Carouge, **mandataire**.

Créance:

1. 2980,65 F plus intérêts à 5% dès le 20 juillet 2010

Titre et date de la créance, cause de l'obligation

Loyer du mois de février 2010 au mois d'avril 2010 (3x 720 F).

Charges du mois de février 2010 au mois d'avril 2010 (3x 45 F).

Décompte de chauffage du 1er mai 2009 au 30 avril 2010 (685,65 F).

Selon bail signé par la locataire le 27 août 1996 pour un appartement de 2 pièces No 42 au 4e étage de l'immeuble sis 19, chemin des Crêts-de-Champel à Genève.

La débitrice est sommée de payer dans le délai de 60 jours à compter de la présente publication la somme ci-dessus ainsi que les émoluments, débours et frais dus à l'office des poursuites. Si la débitrice entend contester tout ou partie de la dette ou le droit des créancières d'exercer des poursuites, elle doit former opposition auprès de l'office soussigné verbalement ou par écrit dans les 30 jours à compter de la présente publication. Si seule une partie de la dette est contestée, la débitrice doit indiquer exactement le montant contesté, faute de quoi la dette entière est réputée contestée. Si la débitrice n'obtem-

pe pas à la présente sommation de payer et si la débitrice ne forme pas opposition, les créancières pourront requérir la continuation de la poursuite à l'expiration du délai de 60 jours dès la présente insertion.

Genève, le 1er septembre 2010.

Le préposé: O. CHOLLET.
18-684058

NOTIFICATION

Commandement de payer, poursuite ordinaire No 10 198251 U

A **M. Alexandre Bouvard**, né le 20 octobre 1971, inscrit à l'OCP, 7, avenue du Lignon, 1219 Le Lignon, mais actuellement sans domicile ni résidence connus (selon article 66, alinéa 4, chiffre 1, LP), **débitrice**.

A la requête de la **Banque Cantonale de Genève**, 17, quai de l'Ile, case postale 2251, 1211 Genève 2, **créancière**.

Créances:

- 6276,88 F plus intérêts à 11,5% dès le 31 mars 2010
30. — F
82. — F

Titre et date de la créance, cause de l'obligation

Réf. DOE/2209 - Client No 1144308

- Découvert en compte salaire No 3226.79.79, dénoncé au remboursement pour le 30 mars 2010.
- Frais de rappel.
- Frais du commandement de payer No 10 150771 C.

Le débiteur est sommé de payer dans le délai de 60 jours à compter de la présente publication les sommes ci-dessus ainsi que les émoluments, débours et frais dus à l'office des poursuites. Si le débiteur entend contester tout ou partie de la dette ou le droit de la créancière d'exercer des poursuites, il doit former opposition auprès de l'office soussigné verbalement ou par écrit dans les 30 jours à compter de la présente publication. Si seule une partie de la dette est contestée, le débiteur doit indiquer exactement le montant contesté, faute de quoi la dette entière est réputée contestée. Si le débiteur n'obtempère pas à la présente sommation de payer et si le débiteur ne forme pas opposition, la créancière pourra requérir la continuation de la poursuite à l'expiration du délai de 60 jours dès la présente insertion.

Genève, le 1er septembre 2010.

tél. 022 388 91 86.

Le préposé: O. CHOLLET.
18-684061

OFFICE DES FAILLITES

OUVERTURES DE FAILLITES

Les créanciers du failli et les personnes qui ont des revendications à exercer sont invités à produire, dans le délai fixé pour les productions, leurs créances ou revendications à l'office et à lui remettre leurs moyens de preuve (titres, extraits de livres, etc.). L'ouverture de la faillite arrête, à l'égard du failli, le cours des intérêts de toute créance non garantie par gage (article 209 LP). Les débiteurs du failli sont tenus de s'annoncer, sous les peines de droit, dans le délai fixé pour les productions.

Ceux qui détiennent des biens du failli, en qualité de créanciers gagistes, ou à quelque titre que ce soit, sont tenus de les mettre à la disposition de l'office, dans le délai fixé pour les productions, tous droits réservés, faute de quoi ils encourront les peines prévues par la loi et pourront être déclarés déchus de leur droit de préférence en cas d'omission inexcusable.

Les titulaires de créances garanties par gage immobilier doivent annoncer leurs créances en indiquant séparément le capital, les intérêts et les frais, et dire également si le capital est déjà échu ou dénoncé au remboursement, pour quel montant et pour quelle date. Les créanciers hypothécaires et les tiers auxquels des titres garantis par les immeubles du failli ont été remis en gage sont tenus de déposer leurs titres à l'office dans le même délai. Les tiers doivent en outre indiquer le montant de leur créance garantie par le nantissement des titres hypothécaires. Les titulaires de servitudes nées sous l'empire de l'ancien droit cantonal sans inscription au registre foncier, et non encore inscrites, sont invités à

faire valoir leurs droits à l'office des faillites dans les 30 jours, en joignant à leur production leurs moyens de preuve. Lorsque la masse en faillite comprend une part de copropriété sur un immeuble, cette sommation s'adresse aux titulaires de telles servitudes grevant l'immeuble lui-même et, en cas de propriété par étages régie par l'ancien droit cantonal, également aux titulaires de telles servitudes grevant l'étage compris dans la masse en faillite. Les servitudes non annoncées ne seront pas opposables à un acquéreur de bonne foi de l'immeuble grevé, à moins qu'il ne s'agisse de droits qui, d'après le code civil suisse, produisent des effets de nature réelle même en l'absence d'inscription au registre foncier.

Les codébiteurs, cautions et autres garants du failli ont le droit d'assister aux assemblées des créanciers.

Les notifications destinées aux intéressés demeurant à l'étranger leur seront adressées à l'office, tant qu'ils n'auront pas élu un autre domicile de notification en Suisse.

Dans leurs productions, les créanciers sont priés d'indiquer leurs références bancaires complètes avec IBAN.

FAILLIES:

No 2010-000743-Z-OFA1, **succession répuée de Monsieur Alloumi Samer**, né le 24 février 1952, Etats-Unis d'Amérique, sans activité, domicilié 3, rue des Chaudronniers, 1204 Genève, décédé le 21 mars 2010.

Date du jugement de faillite: 21 juin 2010.

Liquidation sommaire, article 231 LP: 12 août 2010.

Délai pour les productions: 1er octobre 2010.

Pour tout renseignement: Groupe No 1, tél. 022 388 89 01.

No 2010-000748-U-OFA1, **succession insolvable de Monsieur Arnoldy Roland Maurice**, né le 1er août 1934, VS, qv. mécanicien, domicilié 85, route de Veyrier, 1234 Vessy, décédé le 6 février 2010.

Date du jugement de faillite: 21 juin 2010.

Liquidation sommaire, article 231 LP: 19 août 2010.

Délai pour les productions: 1er octobre 2010.

Pour tout renseignement: Groupe No 1, tél. 022 388 89 01.

No 2010-000469-X-OFA1, **succession répuée de Monsieur Besse Jean-Luc Robert**, né le 29 octobre 1963, VD, qv. employé de commerce, domicilié 9, rue Michel-Simon, 1205 Genève, décédé le 4 mars 2010.

Date du jugement de faillite: 29 avril 2010.

Liquidation sommaire, article 231 LP: 12 août 2010.

Délai pour les productions: 1er octobre 2010.

Pour tout renseignement: Groupe No 1, tél. 022 388 89 01.

No 2010-000306-Z-OFA1, **Eagle Tours SA**, activités liées au tourisme.

Date du jugement de faillite: 18 mars 2010.

Liquidation sommaire, article 231 LP: 19 août 2010.

Délai pour les productions: 1er octobre 2010.

Pour tout renseignement: Groupe No 1, tél. 022 388 89 01.

No 2010-000331-X-OFA1, **succession répuée de Monsieur Lema Manuel**, né le 5 septembre 1961, Espagne, qv. sp., domicilié 13A, avenue de Vaudagne, 1217 Meyrin, décédé le 22 septembre 2009.

Date du jugement de faillite: 22 mars 2010.

Liquidation sommaire, article 231 LP: 12 août 2010.

Délai pour les productions: 1er octobre 2010.

Pour tout renseignement: Groupe No 1, tél. 022 388 89 01.

No 2010-000560-Y-OFA1, **succession insolvable de Madame Moreno Almagro Angela**, née le 14 septembre 1926, Espagne, qv. rentière, domiciliée 19, rue Louis-Favre, 1201 Genève, décédée le 18 janvier 2010.

Date du jugement de faillite: 10 mai 2010.

Liquidation sommaire, article 231 LP: 12 août 2010.

Délai pour les productions: 1er octobre 2010.

Pour tout renseignement: Groupe No 1, tél. 022 388 89 01.

No 2010-000760-F-OFA4, **succession répuée de Monsieur Penseyres Marcel Louis Henri**, né le 8 octobre 1913, VD, qv. retraité, domicilié 14, rue Jacques-Grosselin, 1227 Carouge, décédé le 23 août 2009.

Date du jugement de faillite: 21 juin 2010.

Liquidation sommaire, article 231 LP: 19 août 2010.

Délai pour les productions: 1er octobre 2010.

Pour tout renseignement: Groupe No 4, tél. 022 388 89 04.

No 2010-000768-X-OFA4, **succession répuée de Monsieur Ramella-Bagneri Renzo**, né le 13 février 1927, Italie, qv. rentier, domicilié 162, chemin des Marais, 1255 Veyrier, décédé le 17 novembre 2008.

Date du jugement de faillite: 21 juin 2010.

Liquidation sommaire, article 231 LP: 19 août 2010.

Délai pour les productions: 1er octobre 2010.

Pour tout renseignement: Groupe No 4, tél. 022 388 89 04.

No 2010-000511-B-OFA1, **succession insolvable de Monsieur Romanow Bogdan**, né le 4 décembre 1926, Pologne, qv. sp., domicilié 6, chemin de Gambay, 1233 Bernex, décédé le 3 octobre 2009.

Date du jugement de faillite: 3 mai 2010.

Liquidation sommaire, article 231 LP: 12 août 2010.

Délai pour les productions: 1er octobre 2010.

Pour tout renseignement: Groupe No 1, tél. 022 388 89 01.

No 2010-000563-V-OFA5, **succession répuée de Monsieur Rubin Willy**, né le 12 février 1932, domicilié 67, promenade de l'Europe, 1203 Genève, décédé le 19 novembre 2009.

Date du jugement de faillite: 10 mai 2010.

Liquidation sommaire, article 231 LP: 1er septembre 2010.

Délai pour les productions: 1er octobre 2010.

Pour tout renseignement: Groupe No 5, tél. 022 388 89 05.

No 2010-000561-X-OFA1, **succession répuée de Madame Valerio Roschli Isabel**, née le 6 septembre 1949, SH, qv. employée, domiciliée 36, chemin du Banc-Bénit, 1213 Petit-Lancy, décédée le 27 février 2010.

Date du jugement de faillite: 10 mai 2010.

Liquidation sommaire, article 231 LP: 19 août 2010.

Délai pour les productions: 1er octobre 2010.

Pour tout renseignement: Groupe No 1, tél. 022 388 89 01.

No 2010-000632-V-OFA5, **succession répuée de Madame Vaney Fernande**, née le 20 mars 1925, VD, qv. retraitée, domiciliée 55, avenue Petit-Senn, 1225 Chêne-Bourg, décédée le 9 juillet 2009.

Date du jugement de faillite: 20 mai 2010.

Liquidation sommaire, article 231 LP: 19 août 2010.

Délai pour les productions: 1er octobre 2010.

Pour tout renseignement: Groupe No 5, tél. 022 388 89 05.

SUSPENSIONS DE FAILLITES

Le Tribunal de première instance a, ensuite de constatation de défaut d'actif, prononcé la suspension des faillites mentionnées ci-après.

Si, dans le délai indiqué ci-dessous, aucun créancier ne requiert la continuation de la liquidation en faisant l'avance de frais nécessaire, les faillites seront clôturées.

Dans le même délai, et sous les peines de droit, notamment de l'article 324 CPS, chiffres 1 et 2, les débiteurs ont l'obligation de s'annoncer et ceux qui détiennent des biens du failli, à quelque titre que ce soit, sont tenus de les mettre à la disposition de l'office.

(Suite page suivante)

POURSUITES ET FAILLITES (SUITE)

Les personnes qui revendiquent des objets sont également tenues de s'annoncer dans le même délai.

FAILLIS:

No 2010-000285-X-OFA5, **Aquila Sàrl**, gestion et exploitation de cabarets, night-clubs, dancing et restaurants, ayant son siège 7, rue du Jeu-de-l'Arc, 1207 Genève.

Date du jugement de faillite: 8 mars 2010.

Date de la suspension de la liquidation: 12 août 2010.

Délai pour l'avance des frais: 13 septembre 2010.

Montant de l'avance des frais: 4500 F. Pour tout renseignement: Groupe No 5, tél. 022 388 89 05.

No 2010-000548-L-OFA1, **Monsieur Bernhart Vincent**, né le 30 novembre 1981, France, mécanicien de précision, domicilié 11, avenue Dumas, 1206 Genève.

Date du jugement de faillite: 6 mai 2010.

Date de la suspension de la liquidation: 19 août 2010.

Délai pour l'avance des frais: 13 septembre 2010.

Montant de l'avance des frais: 3500 F. Pour tout renseignement: Groupe No 1, tél. 022 388 89 01.

No 2010-000657-T-OFA3, **succession répudiée de Madame Bertschy née Russi Stéphanie**, née le 23 novembre 1912, FR, qv. sans profession, domiciliée 8-10, cité Vieusseux, 1203 Genève, décédée le 20 mars 2010.

Date du jugement de faillite: 31 mai 2010.

Date de la suspension de la liquidation: 19 août 2010.

Délai pour l'avance des frais: 13 septembre 2010.

Montant de l'avance des frais: 100 F. Pour tout renseignement: Groupe No 3, tél. 022 388 89 03.

No 2010-000715-E-OFA2, **Cobalt Multimedia SA**, exploitation d'un atelier de création multimédia, tous conseils en communication, marketing et publicité, ainsi qu'achat et vente de tous biens et services s'y rapportant ayant son siège 14, avenue Industrielle, Carouge.

Date du jugement de faillite: 14 juin 2010.

Date de la suspension de la liquidation: 19 août 2010.

Délai pour l'avance des frais: 13 septembre 2010.

Montant de l'avance des frais: 4200 F. Pour tout renseignement: Groupe No 2, tél. 022 388 89 02.

No 2010-000463-D-OFA1, **Monsieur Dagli Mehmet**, but: snack-bar oriental à l'enseigne de «Dagli, Konya House», sise 63, boulevard de Saint-Georges, 1205 Genève (l'inscription est radiée par suite de cessation de l'exploitation), né le 16 septembre 1953, Turquie, peintre en bâtiment, domicilié 61, rue Prévost-Martin, 1205 Genève.

Date du jugement de faillite: 26 avril 2010.

Date de la suspension de la liquidation: 19 août 2010.

Délai pour l'avance des frais: 13 septembre 2010.

Montant de l'avance des frais: 3500 F. Pour tout renseignement: Groupe No 1, tél. 022 388 89 01.

No 2010-000573-J-OFA3, **succession répudiée de Monsieur Derivaz Patrick Denis Léon**, né le 29 avril 1968, VS, qv. aide-comptable, domicilié 9, chemin de la Distillerie, 1233 Bernex, décédé le 30 mars 2010.

Date du jugement de faillite: 10 mai 2010.

Date de la suspension de la liquidation: 19 août 2010.

Délai pour l'avance des frais: 13 septembre 2010.

Montant de l'avance des frais: 2500 F. Pour tout renseignement: Groupe No 3, tél. 022 388 89 03.

No 2010-000270-N-OFA1, **Madame Gungui Jessica**, informatique, multimédias; création de sites web, programmation à l'enseigne de Gungui Malles sis 5, rue des Glacis-de-Rive, Genève, née le 3 octobre 1981, France, informaticienne, domiciliée 20, rue des Epinettes, 1227 Carouge.

Date du jugement de faillite: 8 mars 2010.

Date de la suspension de la liquidation: 12 août 2010.

Délai pour l'avance des frais: 13 septembre 2010.

Montant de l'avance des frais: 3500 F. Pour tout renseignement: Groupe No 1, tél. 022 388 89 01.

No 2010-000753-N-OFA3, **succession répudiée de Madame Luder Nicole Florence**, née le 9 mars 1949, BE, qv. sans profession, domiciliée 29, rue Jacques-Dalphin, 1227 Carouge, décédée le 7 avril 2010.

Date du jugement de faillite: 21 juin 2010.

Date de la suspension de la liquidation: 19 août 2010.

Délai pour l'avance des frais: 13 septembre 2010.

Montant de l'avance des frais: 2500 F. Pour tout renseignement: Groupe No 3, tél. 022 388 89 03.

No 2010-000770-V-OFA3, **Marketis SA**, conseil en marketing en général, plus spécialement conseil en marketing direct pour la vente par correspondance; agence de communication et de conseils en publicité.

Date du jugement de faillite: 21 juin 2010.

Date de la suspension de la liquidation: 19 août 2010.

Délai pour l'avance des frais: 13 septembre 2010.

Montant de l'avance des frais: 3400 F. Pour tout renseignement: Groupe No 3, tél. 022 388 89 03.

No 2010-000778-L-OFA4, **Mobility Media Services Sàrl**, exploitation d'une régie publicitaire et centrale téléphonique de diffusion de courses, de transport et d'import-export, ainsi que toutes activités s'y rapportant, ayant son siège 9, rue du Valais, 1202 Genève.

Date du jugement de faillite: 24 juin 2010.

Date de la suspension de la liquidation: 19 août 2010.

Délai pour l'avance des frais: 13 septembre 2010.

Montant de l'avance des frais: 4500 F. Pour tout renseignement: Groupe No 4, tél. 022 388 89 04.

No 2010-000411-K-OFA1, **succession insolvable de Madame Novacek Louisa Marie**, née le 12 février 1923, GE, qv. sp., domiciliée 7, rue Henri-Veyrassat, 1202 Genève, décédée le 15 avril 2006.

Date du jugement de faillite: 19 avril 2010.

Date de la suspension de la liquidation: 19 août 2010.

Délai pour l'avance des frais: 13 septembre 2010.

Montant de l'avance des frais: 2500 F. Pour tout renseignement: Groupe No 1, tél. 022 388 89 01.

No 2010-000666-H-OFA1, **Monsieur Siddique Tahir**. But: exploitation d'une épicerie-tabac-journaux, notamment vente de boissons alcoolisées ou non, sis, 8, rue du Môle, 1201 Genève (l'inscription est radiée par suite de cessation de l'exploitation), né le 10 mars 1978, Pakistan, commerçant, domicilié 36, rue de Lausanne, 1201 Genève.

Date du jugement de faillite: 3 juin 2010.

Date de la suspension de la liquidation: 19 août 2010.

Délai pour l'avance des frais: 13 septembre 2010.

Montant de l'avance des frais: 3500 F. Pour tout renseignement: Groupe No 1, tél. 022 388 89 01.

No 2010-000750-S-OFA5, **succession répudiée de Monsieur Talon Alain Vincent**, né le 27 février 1956, VD, qv. sp., domicilié 33, rue Daubin, 1203 Genève, décédé le 21 mai 2009.

Date du jugement de faillite: 21 juin 2010.

Date de la suspension de la liquidation: 19 août 2010.

Délai pour l'avance des frais: 13 septembre 2010.

Montant de l'avance des frais: 2500 F. Pour tout renseignement: Groupe No 5, tél. 022 388 89 05.

No 2010-000807-E-OFA4, **UEG Usinage, Electro-Erosion SA**, but: usinage et électro-érosion de toutes mécaniques; commerce, construction et transformation de machines méca-

niques, électriques et électroniques fonctionnant avec assistance technique. Date du jugement de faillite: 1er juillet 2010.

Date de la suspension de la liquidation: 19 août 2010.

Délai pour l'avance des frais: 13 septembre 2010.

Montant de l'avance des frais: 4500 F. Pour tout renseignement: Groupe No 4, tél. 022 388 89 04.

No 2009-001307-T-OFA4, **Madame Ursprung van der Wal Ursula**, née le 16 juillet 1953, GE, commerçante, domiciliée 39, chemin Ami-Argand, 1290 Versoix.

Date du jugement de faillite: 3 novembre 2009.

Date de la suspension de la liquidation: 19 août 2010.

Délai pour l'avance des frais: 13 septembre 2010.

Montant de l'avance des frais: 3500 F. Pour tout renseignement: Groupe No 4, tél. 022 388 89 04.

ÉTATS DE COLLOCATION

Dans les faillites mentionnées ci-après sont déposés et peuvent être consultés à l'office dès ce jour:

1. l'état de collocation (réf. No 1);
2. l'état de revendication, cas échéant (réf. No 2);
3. l'inventaire (contenant, cas échéant, la liste des objets déclarés de stricte nécessité) (réf. No 3).

A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un délai de:

- 20 jours pour introduire action contre l'état de collocation (article 250 LP) et demander la cession des droits pour contester une revendication (articles 49 et 80 OAOF);
- 10 jours pour recourir contre l'inventaire et les décisions relatives aux objets déclarés de stricte nécessité (article 32 OAOF).

Sinon, l'état de collocation, l'état de revendication et l'inventaire seront considérés comme acceptés.

FAILLIS:

No 2009-001413-C-OFA2, **Batifer Sàrl**, pose d'armatures sur différents chantiers ainsi que toutes activités dans le secteur du bâtiment et de l'industrie sis 10, avenue du Lignon, Vernier. (Réf. Nos 1-3.)

Pour tout renseignement: Groupe No 2, tél. 022 388 89 02.

No 2010-000372-C-OFA1, **Monsieur Charrot David**, né le 29 mars 1973, GE, menuisier, domicilié 15, rue Jean-Dassier, 1201 Genève. (Réf. Nos 1-3.)

Pour tout renseignement: Groupe No 1, tél. 022 388 89 01.

No 2010-000235-B-OFA1, **Madame Fonte Maria Julia**, née le 3 novembre 1953, Portugal, caissière, domiciliée 15, rue des Confessions, 1203 Genève. (Réf. Nos 1-3.)

Pour tout renseignement: Groupe No 1, tél. 022 388 89 01.

No 2010-000252-H-OFA4, **Gypsmix Sàrl**. Détention de tout titre de propriété intellectuelle tel que brevets, licences, marques. (Réf. Nos 1-3.)

Pour tout renseignement: Groupe No 4, tél. 022 388 89 04.

No 2010-000371-D-OFA3, **Monsieur Héritier Pascal**, né le 18 février 1964, GE, dessinateur, domicilié 17, avenue François-Besson, 1217 Meyrin. (Réf. Nos 1-3.)

Pour tout renseignement: Groupe No 3, tél. 022 388 89 03.

No 2010-000497-S-OFA3, **succession répudiée de Monsieur Liniger Charles Max**, né le 18 août 1931, qv. retraité, domicilié 9, chemin de l'Eglise, 1233 Bernex, décédé le 11 septembre 2009. (Réf. Nos 1-3.)

Pour tout renseignement: Groupe No 3, tél. 022 388 89 03.

No 2010-000219-U-OFA5, **succession répudiée de Madame Manias née Sophoulis Crystallo**, née le 13 novembre 1926, Grèce, qv. sp., domiciliée 1, route de Sauvigny, 1290 Versoix, décédé le 2 décembre 2009. (Réf. Nos 1-3.)

Pour tout renseignement: Groupe No 5, tél. 022 388 89 05.

No 2010-000515-X-OFA3, **succession répudiée de Monsieur Nidegger Michel Joseph**, né le 26 août 1932, FR, qv. retraité, domicilié 78, L'Ancienne-Route, 1218 Le Grand-Saconnex, décédé le 4 septembre 2009. (Réf. Nos 1-3.)

Pour tout renseignement: Groupe No 3, tél. 022 388 89 03.

No 2010-000333-V-OFA3, **succession répudiée de Monsieur Novikov Urop Igor**, né le 5 février 1945, VD, qv. sans profession, domicilié 2, rue du Belvédère, 1203 Genève, décédé le 20 décembre 2009. (Réf. Nos 1-3.)

Pour tout renseignement: Groupe No 3, tél. 022 388 89 03.

No 2010-000123-Y-OFA1, **Monsieur Sakat Selman**, exploitait un café, tea-room à l'enseigne «La Cachette», sise 46, rue de Vermont, Genève (l'inscription a été radiée en date du 4 janvier 2010 pour cessation de l'exploitation), né le 4 avril 1961, Turquie, gérant, domicilié 6, promenade Jean-Treina, 1203 Genève. (Réf. Nos 1-2-3.)

Pour tout renseignement: Groupe No 1, tél. 022 388 89 01.

No 2010-000175-S-OFA3, **CMB Consulting SA**, achat, vente, exploitation, construction et transformation d'immeubles ainsi que tous travaux d'architecture, conseil, étude, administration et contrôle d'affaires ou d'entreprises financières, immobilières, commerciales et industrielles, ayant son siège 13, rue Ferdinand-Hodler, 1207 Genève.

Date d'ouverture de la faillite: 11 février 2010.

Date de la suspension de la liquidation: 17 juin 2010.

Délai pour l'avance des frais: 13 septembre 2010.

Montant de l'avance des frais: 4300 F. (Réf. No 3.)

Pour tout renseignement: Groupe No 3, tél. 022 388 89 03.

MODIFICATIONS D'ÉTATS DE COLLOCATION

Dans les faillites mentionnées ci-après sont déposés et peuvent être consultés à l'office dès ce jour:

1. l'état de collocation (réf. No 1);
2. l'état de revendication, cas échéant (réf. No 2).

A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un délai de:

- 20 jours pour introduire action contre l'état de collocation (article 250 LP) et demander la cession des droits pour contester une revendication (articles 49 et 80 OAOF).

Sinon, les modifications de l'état de collocation et de l'état de revendication seront considérées comme acceptées.

FAILLIS:

No 2010-000474-S-OFA1, **succession répudiée de Madame Currat Marie Josée**, née le 27 janvier 1944, FR, qv. sans profession, domiciliée 34, rue Daubin, 1203 Genève, décédée le 22 février 2010. (Réf. No 1.)

Pour tout renseignement: Groupe No 1, tél. 022 388 89 01.

No 2010-000341-L-OFA3, **succession répudiée de Monsieur Jeannin Armand André**, né le 24 décembre 1928, GE, qv. retraité, domicilié 85, route de Veyrier, 1234 Vessy, décédé le 25 octobre 2009. (Réf. No 1.)

Pour tout renseignement: Groupe No 3, tél. 022 388 89 03.

No 2010-000049-D-OFA5, **succession répudiée de Madame Tronchet Ariette Harling**, née le 12 avril 1924, GE, qv. sans profession, domiciliée 30, route d'Hermance, 1222 Vésenaz, décédée le 22 avril 2009. (Réf. No 1.)

Pour tout renseignement: Groupe No 5, tél. 022 388 89 05.

No 2009-001297-D-OFA3, **Hampton & Cie Wealth Management SA**, exécuter tous mandats de recherches, d'analyses et de conseils dans le domaine de la gestion de fortune, en particulier conseiller les investisseurs aux fins de l'administration et de la gestion de titres et autres valeurs; administrer et/ou gérer toutes valeurs pour le compte d'investisseurs, ayant son siège 2, rue Chausse-Coq, 1204 Genève.

Date du jugement de faillite: 4 novembre 2009. (Réf. No 1.)

Pour tout renseignement: Groupe No 3, tél. 022 388 89 03.

«La collocation de production de créance est réservée en raison de la procédure pendante diligentée par devant la Juridiction des prud'hommes contre la société faillie et Hampton Securities Ltd, prises conjointement et solidairement (cause Nos C/21282/2009-4). L'administration de la faillite décide de renoncer à poursuivre ce procès. Les créanciers sont invités à faire connaître leur avis dans le délai de dix jours dès la présente publication étant entendu que ceux qui ne répondront pas ou ne déclareront pas par écrit s'abstenir seront considérés comme approuvant la proposition de l'administration de la faillite. Dans le cas où la majorité des créanciers se rangerait au préavis de l'administration de la faillite, il est d'ores et déjà offert la cession des droits de la masse, à teneur de l'article 260 LP, à ceux qui souhaiteraient soutenir le procès à leurs risques et périls. Cette demande devra être adressée par écrit à l'office des faillites dans les dix jours dès la présente publication. Le montant de la production sera colloqué définitivement si aucun créancier ne demande la cession des droits de la masse selon l'article 260 LP dans le délai précité.»

CLÔTURES DE FAILLITES

Par jugement rendu le 19 août 2010, le Tribunal de première instance a prononcé la clôture des faillites mentionnées ci-après.

FAILLIS:

No 2010-000208-F-OFA3, **succession répudiée de Monsieur Formentoni Francis Jean**, né le 8 novembre 1914, GE, qv. sp., domicilié 6, chemin de Gambay, 1233 Bernex, décédé le 30 novembre 2009.

Pour tout renseignement: Groupe No 3, tél. 022 388 89 03.

No 2008-001253-H-OFA4, **Monsieur Gjokaj Blerim**, s'occupant d'une entreprise individuelle à l'enseigne «Loni Décoration, Gjokaj», sise 17, chemin du Nant-de-Crève-Cœur, 1290 Versoix, né le 23 janvier 1972, Yougoslavie, plâtrier, domicilié 17, chemin du Nant-de-Crève-Cœur, 1290 Versoix.

Pour tout renseignement: Groupe No 4, tél. 022 388 89 04.

No 2006-001113-Y-OFA1, **New Steel SA**, commerce international d'acier en tout genre ainsi que le commerce de tout bien mobilier, ayant son siège 6-8, place de Longemalle, 1204 Genève.

Pour tout renseignement: Groupe No 1, tél. 022 388 89 01.

No 2007-000317-G-OFA1, **Samarcan-de Sàrl**, création, réalisation, production, commercialisation et négoce de produits et services, y compris le conseil, la formation et l'organisation d'événements, dans le domaine de la gastronomie, des arts culinaires et des arts de la table ayant son siège 19, rue du Grand-Bureau, c/o Juan-Carlos Wendt, 1227 Les Acacias.

Pour tout renseignement: Groupe No 1, tél. 022 388 89 01.

No 2006-001279-T-OFA1, **STG Structures & Gestion SA**, exécution de mandats fiduciaires, de révision, de contrôle, de surveillance de comptes et d'expertises; constitution, administration et domiciliation de sociétés; conseils en matière économique, juridique, financière et fiscale, ainsi que transactions financières, ayant son siège 7, rue du Mont-Blanc, 1201 Genève.

Pour tout renseignement: Groupe No 1, tél. 022 388 89 01.

No 2004-000597 X-OFA3, **Vetco SA, Nioué, succursale de Genève**, importation et exportation de vêtements maille et tricot, études de marché dans ce domaine et activité s'y rapportant, ayant son siège 40, chemin de la Petite-Boissière, c/o Mme Anna de Dampierre, 1208 Genève.

Pour tout renseignement: Groupe No 3, tél. 022 388 89 03.

Pour l'office: C. POMMAZ, préposé.

Ameublement

Les bonnes ADRESSES

Rénovations

MEC-MEUBLES
20, bd du Pont-d'Arve - Tél. 022 329 66 50
Des prix imbattables
Matelas - Lits - Somiers
Meubles rustiques et tous styles
Un vrai Discount - Venez comparer

LEMANSERVICES
FACILITY SERVICES
108, rue de Lyon
1203 Genève
Tél. 022 735 61 32
Fax 022 700 80 93
www.lemanservices.com
Une équipe de professionnels à votre écoute, devis sans engagement!

Rénovation
Maçonnerie
Revêtement de sol
Serrurerie
Nettoyage
Paysagiste

Antennes

Construction pour BTP

Emballage Cartons

Jeux

Service aux entreprises

ICS AUDIO-VIDEO
TELERÉSEAU
ANTENNE SATELLITE
COLLECTIVE & INDIVIDUELLE
SURVEILLANCE VIDEO
T. 022 320 68 68 F. 022 320 68 67
Bd du Pont d'Arve, 2 C.p.649 1211 Genève 4

YALAG CONSTRUCTIONS SA
1284 CHANCY - GENEVE
www.yalag.ch
Tél. +41 22 756 15 12
Fax +41 22 756 15 13
contact@yalag.ch

selfbox.ch
Le self-service du déménagement
Cartons et de matériel d'emballage:
Vente "on-line" et direct.
Louez votre espace de rangement.
Tél. 021 807 30 25 Etoy www.selfbox.ch

Organisation de tournois de POKER
PLACEBO PRODUCTIONS
Location tables de Poker
renseignements: 079 625 75 75

MAX studer SA
INTERIM
Placement fixe et temporaire
022 809 65 00 - www.maxstuder.ch

Ascenseur

Déménagement

Fleuriste

Nettoyage

Toiture étanchéité

REA LIFT SA
Pierre Peccoud
Directeur
Tél. 022 301 07 02
Fax 022 301 07 03
E-mail: realiftsa@bluewin.ch
28, rue Alexandre Gavard - 1227 Carouge

L'efficacité
Vous voulez déménager à bon prix?
"Demandez-nous une offre, nous vous ferons gagner de l'argent!"
BALESTRAFFIC
DEMENAGEMENT ET TRANSPORT
Tél. 022 308 88 00
RUE BAYLON 17-19 - CH - 1227 CAROUGE / GENEVE - www.balestratic.ch

Ambiance morose?
Vite une rose!
Châtelain-Flours
Rue des Rois 17 - ☎ 022 329 31 44

CLEANING SERVICE
NETTOYAGE & MAINTENANCE
Rue du Prieuré 32 CH - 1202 GENEVE
Tel. :022 731 37 37 - Fax :022 731 37 38
www.cleaningservice.ch
Succursale Vaud Tel. 021 634 44 04

SIMON BORGA TOITURES S.A.
www.borga.ch - 022 797 47 87

Boucherie Chevaline

HARSCH THE ART OF MOVING
GENEVE - ZURICH - BALE
022 300 4 300
www.harsch.ch

Gravure Timbre

ENTREPRISE DE NETTOYAGE
Henri Galley & Fils S.A.R.L.
Depuis 1965
Entretien de bureaux
Nettoyage de villas et appartements
Vitrines
Ponçage et vitrification de parquets
Lundi - vendredi 8h00-12h00 et 14h00-17h00
022 343 82 14 - h.galley@bluewin.ch
Case postale 1175 - Route des Acacias 18 - 1211 Genève 26

Transport

J.CL. TERRAILLON SA
Notre Spécialité:
Viande de cheval fraîche
provenance Australie
Viande séchée maison
Le siège: 26 rte de Chancy - 1213 Petit-Lancy
T 022 793 80 86

Débarras Recyclage

gravure timbres enseignes
GRAVOTIMBRES
plaques de raisons sociales signalétique
A votre service depuis 50 ans
Rue Jacques-Dalphin 37 - 1227 CAROUGE
Tél. 022 343 83 20 - Fax 022 343 89 79
gravoplaques@bluewin.ch

MESSERLI NETTOYAGES
1957-2007 50 ANS
Propreté, Services, Revêtements de sols
CULTURE - TRADITION - QUALITÉ
11, rue Jacques-Grosselin
1227 Carouge
Tél. 022 839 60 90 - Fax 022 347 31 46
messerli@cmeslerli.ch www.cmeslerli.ch

Depuis 1931
RITSCHARD
Transports Internationaux
Déménagements
Entreposage - Logistique
Rte des Jeunes 47 bis Tél. +4122 827 76 00
Case Postale Fax +4122 827 76 80
1211 Genève 26 www.ritschard.ch

Coffre-fort Sécurité

DEBARAVITE
Débarasse appartements, caves, greniers, villas
Achète bijoux, montres... payant comptant
Succession complète
Tel: 022/341 02 38
Natel: 079/200 57 63
E-mail debaravite@hotmail.com

Installations sanitaires

ORGAPROPRE
nettoyage intégral du bâtiment
2bis rue Baylon • 1227 Carouge
Tél. 022 738 84 85 • Fax 022 738 84 24
www.orgapropre.ch

Les 1^{er} et 3^e mercredi de chaque mois dès
Frs 125.-/mois en noir/blanc et
Frs 177.-/mois en couleurs

Stop au Cambriolage
www.coffreclesfavre.ch
→ Portes blindées
→ Bloc-Portes
→ Serrures Multipoints
→ Coffres-Forts
CoffreClés Service
11 rue Dizerens - Genève **FICHET**
022 809 56 36

Votre contact
à votre service pour vos annonces
publicitas
Géraldine Recknagl
Tél. 022 807 34 62 - Fax 022 807 35 45
geraldine.recknagl@publicitas.com

SANITAIRES FERBLANTERIE
JACQUES DALLAIS & FILS
depuis 1978
1225 Chêne-Bourg
T 022 348 61 91
E.bontuyaux@hotmail.com

Pronet Services
Un autre regard sur la propreté...
Propreté • Nettoyage • Services
152 C route de Thonon - 1222 Vésenaz
Tél. 022 320 55 37 • Fax 022 320 55 39
www.pronetservices.ch • contact@pronetservices.ch

Publicité et administration
Publicitas SA
Rue de la Synagogue 35
CP 5845 - 1211 Genève 11
Tél. 022 807 34 00 - fax 022 320 01 62
faoge@publicitas.ch

Tarif 2010 (tva incluse)	12 mois	6 mois	3 mois	<input type="checkbox"/> 12 mois	<input type="checkbox"/> 6 mois	<input type="checkbox"/> 3 mois	<input type="checkbox"/> AVS/établissements publics
<input type="checkbox"/> Genève	180.-	155.-	143.-	Entreprise: _____			
<input type="checkbox"/> Hors canton	205.-	178.-	164.-	Nom, prénom: _____			
<input type="checkbox"/> Etranger	341.-	—	—	Adresse: _____			
<input type="checkbox"/> AVS/établiss. publics	155.-	—	—	Date: _____		Signature: _____	

REGISTRE DU
COMMERCE

Extrait de la Feuille officielle suisse du commerce

La présente publication a un caractère informatif, seule la publication faite antérieurement dans la Feuille officielle suisse du commerce ayant valeur légale.

FOSC DU 18 AOÛT 2010, No 159.

MUTATIONS

■ **Realtime Financial Technologies SA**, à Carouge (GE), CH-660-0353000-2 (FOSC du 15.06.2009, p. 13/5068136). Nouvelle raison sociale de l'organe de révision: BDO SA (CH-660-0813995-4), succursale maintenant domiciliée à Epalinges. Registre journalier No 13780 du 12.08.2010 (05776234 / CH-660.0.353.000-2)

■ **Renardet SA**, à Genève, CH-660-0220976-1 (FOSC du 31.05.2010, p. 9/5653162). Nouvelle raison sociale de l'organe de révision: BDO SA (CH-660-0813995-4), succursale maintenant domiciliée à Genève. Registre journalier No 13781 du 12.08.2010 (05776236 / CH-660.0.220.976-1)

■ **Resense Spa SA**, à Genève, CH-660-0959009-1 (FOSC du 19.04.2010, p. 10/5592848). Nouvelle raison sociale de l'organe de révision: BDO SA (CH-660-0813995-4). Registre journalier No 13782 du 12.08.2010 (05776238 / CH-660.0.959.009-1)

■ **Résonance Ingénieurs-Conseils SA**, à Carouge (GE), CH-660-0043992-4 (FOSC du 22.05.2009, p. 9/5031800). Nouvelle raison sociale de l'organe de révision: BDO SA (CH-660-0813995-4). Registre journalier No 13783 du 12.08.2010 (05776240 / CH-660.0.043.992-4)

■ **Restaurant RAJMONI, Chowdhury**, à Genève, CH-660-0692010-8 (FOSC du 18.03.2010, p. 9/5547822). La procuration de Konik-Attar Katarzyna est radiée. Procuration collective à deux a été conférée à Benavides Didier, de France, à Ambilly, F. Registre journalier No 13784 du 12.08.2010 (05776242 / CH-660.0.692.010-8)

■ **Rivafid, société fiduciaire SA**, à Genève, CH-660-1058997-6 (FOSC du 24.12.2009, p. 13/5413192). Nouvelle raison sociale de l'organe de révision: BDO SA (CH-660-0049632-9), succursale maintenant domiciliée à Epalinges. Registre journalier No 13785 du 12.08.2010 (05776244 / CH-660.1.058.997-6)

■ **Saffery Champness (Suisse) S.A.**, à Genève, CH-660-6529008-8 (FOSC du 16.07.2010, p. 10/5731830). Nouvelle raison sociale de l'organe de révision: BDO SA (CH-660-0813995-4). Registre journalier No 13786 du 12.08.2010 (05776246 / CH-660.6.529.008-8)

■ **Sdent Clinique médico-dentaire de Versoix SA**, à Versoix, CH-660-1159007-8 (FOSC du 30.01.2008, p. 7/4314798). Nouvelle raison sociale de l'organe de révision: BDO SA (CH-660-0049632-9), succursale maintenant domiciliée à Epalinges. Registre journalier No 13787 du 12.08.2010 (05776248 / CH-660.1.159.007-8)

■ **Sécheron SA**, à Satigny, CH-660-0207989-2 (FOSC du 19.10.2009, p. 9/5299302). Nouvelle raison sociale de l'organe de révision: BDO AG (CH-035.9.003.690-9). Registre journalier No 13788 du 12.08.2010 (05776250 / CH-660.0.207.989-2)

■ **Sécheron Traction Power SA**, à Satigny, CH-660-2669006-7 (FOSC du 21.01.2010, p. 10/5453198). Nouvelle raison sociale de l'organe de révision: BDO AG (CH-035.9.003.690-9). Registre journalier No 13789 du 12.08.2010 (05776252 / CH-660.2.669.006-7)

■ **Serge Spaggiari SA**, à Perly-Certoux, CH-660-0208972-5 (FOSC du 07.10.2009, p. 9/5282392). Eraers Patrick et Mohamed Mukhtar Mohamed ne sont plus administrateurs; leurs pouvoirs sont radiés. Riondel Bernard, de et à Genève, est administrateur unique avec signature individuelle. Registre journalier No 13790 du 12.08.2010 (05776254 / CH-660.0.208.972-5)

LÉGISLATION

Règlement modifiant le règlement d'application de la loi sur la profession d'avocat (RPAv)

E 6 10.01

du 25 août 2010

Le CONSEIL D'ÉTAT de la République et canton de Genève arrête :

Art. 1 Modifications

Le règlement d'application de la loi sur la profession d'avocat, du 5 juin 2002, est modifié comme suit :

■ **SES Prod SA**, à Plan-les-Ouates, CH-660-6680008-2 (FOSC du 07.08.2008, p. 6/4604074). Nouvelle raison sociale de l'organe de révision: BDO AG (CH-020.3.927.906-5). Registre journalier No 13791 du 12.08.2010 (05776256 / CH-660.6.680.008-2)

■ **SES SOCIETE D'ENERGIE SOLAIRE SA**, à Plan-les-Ouates, CH-660-0685001-1 (FOSC du 06.05.2009, p. 9/5007076). Nouvelle raison sociale de l'organe de révision: BDO AG (CH-020.3.927.906-5). Registre journalier No 13792 du 12.08.2010 (05776258 / CH-660.0.685.001-1)

■ **SF21 SA**, à Genève, CH-660-2488003-5 (FOSC du 18.02.2004, p. 8). Nouvelle raison sociale de l'organe de révision: BDO SA (CH-660-0813995-4). Registre journalier No 13793 du 12.08.2010 (05776260 / CH-660.2.488.003-5)

■ **Smann SA**, à Genève, CH-660-9411004-3 (FOSC du 10.04.2008, p. 9/4424494). Nouvelle raison sociale de l'organe de révision: BDO SA (CH-660-0813995-4). Registre journalier No 13794 du 12.08.2010 (05776262 / CH-660.9.411.004-3)

■ **Société Anonyme Mont-Blanc-Centre**, à Carouge (GE), CH-660-1692995-4 (FOSC du 04.12.2009, p. 9/5375194). Nouvelle raison sociale de l'organe de révision: BDO SA (CH-660-0813995-4). Registre journalier No 13795 du 12.08.2010 (05776264 / CH-660.1.692.995-4)

■ **SpinX Technologies SA, en liquidation**, à Meyrin, CH-660-0479003-5 (FOSC du 16.07.2010, p. 10/5730288). Nouvelle raison sociale de l'organe de révision: BDO SA (CH-660-0049632-9), succursale maintenant domiciliée à Epalinges. Registre journalier No 13796 du 12.08.2010 (05776266 / CH-660.0.479.003-5)

■ **STERCISA**, à Genève, CH-660-1428003-5 (FOSC du 20.07.2009, p. 10/5149366). Nouvelle raison sociale de l'organe de révision: BDO SA (CH-660-0813995-4). Registre journalier No 13797 du 12.08.2010 (05776268 / CH-660.1.428.003-5)

■ **SUCCESS INVEST AG**, à Genève, CH-660-0450002-2 (FOSC du 12.08.2009, p. 11/5192956). Nouvelle raison sociale de l'organe de révision: BDO SA (CH-660-0049632-9), succursale maintenant domiciliée à Epalinges. Registre journalier No 13798 du 12.08.2010 (05776270 / CH-660.0.450.002-2)

■ **SweCard International SA**, à Genève, CH-660-1617007-4 (FOSC du 23.07.2010, p. 10/5742548). Nouvelle adresse: rue du Rhône 114, c/o GESTUM Sàrl, 1204 Genève. Registre journalier No 13799 du 12.08.2010 (05776272 / CH-660.1.617.007-4)

■ **TALENTUM INVESTMENT ADVISORS SA**, à Genève, CH-660-0325009-9 (FOSC du 09.06.2009, p. 8/5056850). Nouvelle raison sociale de l'organe de révision: BDO SA (CH-660-0813995-4). Registre journalier No 13800 du 12.08.2010 (05776274 / CH-660.0.325.009-9)

■ **TEO JAKOB TAGLIABUE SA**, à Carouge (GE), CH-660-0115978-5 (FOSC du 24.02.2009, p. 10/4896642). Nouvelle raison sociale de l'organe de révision: BDO AG (CH-035.9.003.690-9). Registre journalier No 13801 du 12.08.2010 (05776276 / CH-660.0.115.978-5)

■ **Terrane Global Investments SA**, au Grand-Saconnex, CH-660-1947004-2 (FOSC du 11.02.2009, p. 11/4874800). Nouvelle raison sociale de l'organe de révision: BDO SA (CH-660-0813995-4). Registre journalier No 13802 du 12.08.2010 (05776278 / CH-660.1.947.004-2)

■ **Terrane Holdings SA**, au Grand-Saconnex, CH-660-2042003-9 (FOSC du 29.12.2008, p. 13/4805446). Nouvelle raison sociale de l'organe de révision: BDO SA (CH-660-0813995-4). Registre journalier No 13803 du 12.08.2010 (05776280 / CH-660.2.042.003-9)

■ **TH Investments SA, en liquidation**, à Genève, CH-660-2114999-2 (FOSC du 17.02.2010, p. 10/5500846). Nouvelle raison sociale de l'organe de révision: BDO SA (CH-660-0049632-9), succursale maintenant domiciliée à Epalinges. Registre journalier No 13804 du 12.08.2010 (05776282 / CH-660.2.114.999-2)

■ **The Gender Equality Project**, à Carouge (GE), CH-660-2153009-2 (FOSC du 25.01.2010, p. 12/5458338). Nouvelle raison sociale de l'organe de révision: BDO SA (CH-660-0813995-4). Registre journalier No 13805 du 12.08.2010 (05776284 / CH-660.2.153.009-2)

■ **The Gold Standard Foundation**, à Meyrin, CH-270-7002975-6 (FOSC du 09.06.2010, p. 8/5668016). Nouvelle raison sociale de l'organe de révision: BDO AG (CH-036-9040488-2). Registre journalier No 13806 du 12.08.2010 (05776286 / CH-270.7.002.975-6)

■ **THEBS CONSULTING Sàrl**, à Genève, CH-660-2514007-7 (FOSC du 30.06.2009, p. 12/5102222). Süsli Thomas est maintenant domicilié à Genève. Registre journalier No 13807 du 12.08.2010 (05776288 / CH-660.2.514.007-7)

■ **TRADEFIELD SA**, à Genève, CH-660-2025005-3 (FOSC du 01.02.2010, p. 11/5471278). Nouvelle raison sociale de l'organe de révision: BDO SA (CH-660-0813995-4). Registre journalier No 13808 du 12.08.2010 (05776290 / CH-660.2.025.005-3)

■ **UNIFIBRA SA**, à Genève, CH-660-1111990-9 (FOSC du 04.05.2009, p. 10/5002358). Fusion: reprise des actifs et passifs de Cellmark SA, à Genève (CH-170-3021141-4), selon contrat de fusion du 14.04.2010 et bilan au 31.12.2009, présentant des actifs de CHF 5'139'575, des passifs envers les tiers de CHF 3'945'702, soit un actif net de CHF 1'193'873. La totalité du capital-actions des deux sociétés étant détenue par le même actionnaire, la fusion ne donne pas lieu à une augmentation du capital, ni à une attribution d'actions. Nouvelle raison sociale: **CellMark SA [CellMark AG] [CellMark Ltd]**. Communication aux actionnaires: par courrier simple, fax, courriel ou autre moyen de communication électronique. Nouveaux statuts du 27.05.2010. Riosa Francesco, d'Italie, à Aresse, I, est membre du conseil d'administration, sans signature. Heintz Rémy, jusqu'ici directeur, est membre du conseil d'administration et directeur général et continue de signer collectivement à deux. Fofana Omar et Pralong Valeria, jusqu'ici fondés de procuration, sont nommés directeurs avec signature collective à deux. Registre journalier No 13809 du 12.08.2010 (05776292 / CH-660.1.111.990-9)

■ **United Investments & Technologies Sàrl**, à Genthod, CH-660-0342998-8

Art. 11, al. 1 (nouvelle teneur)

¹ L'avocat-stagiaire qui requiert son inscription au registre (art. 25 de la loi) doit présenter une demande écrite à la commission du barreau et indiquer s'il est personnellement couvert par une assurance responsabilité civile professionnelle contractée par le chef de l'étude pour les causes dans lesquelles il est commis d'office. Lorsque l'inscription est autorisée à la suite d'une reprise du stage consécutive à un abandon (art. 28, al. 2, de la loi), le temps qui s'est écoulé pendant l'interruption du stage n'entre pas dans le compte de la durée maximale de 5 ans (art. 28, al. 1, de la loi).

Art. 2 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur le lendemain de sa publication dans la Feuille d'avis officielle.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

REGISTRE DU COMMERCE (SUITE)

RADIATIONS

■ **Betrax, F. Trasatti**, à Meyrin, CH-660-0344989-4 (FOSC du 17.04.1989, p. 1537). L'inscription est radiée par suite de cessation de l'exploitation. Registre journalier No 13820 du 12.08.2010 (05776314 / CH-660.0.344.989-4)

■ **Cellmark SA**, à Genève, CH-170-3021141-4 (FOSC du 12.06.2009, p. 9/5065688). Les actifs et les passifs envers les tiers sont repris par la société UNIFIBRA SA, à Genève (CH-660-1111990-9). La société est radiée par suite de fusion. Registre journalier No 13821 du 12.08.2010 (05776316 / CH-170.3.021.141-4)

■ **EvolutionPro, Management consulting - Karim Perraudin**, à Genève, CH-660-0588009-5 (FOSC du 24.03.2009, p. 8/4940724). L'inscription est radiée par suite de cessation de l'exploitation. Registre journalier No 13822 du 12.08.2010 (05776318 / CH-660.0.588.009-5)

■ **GARAGE-CARROSSERIE ENDURANCE AUTO-MOTO Sàrl, en liquidation**, à Satigny, CH-660-1385001-3 (FOSC du 11.05.2010, p. 10/5628516). Aucune opposition n'ayant été formée, la société est radiée d'office conformément à l'article 159, alinéa 5, lettre a, ORC. Registre journalier No 13823 du 12.08.2010 (05776320 / CH-660.1.385.001-3)

■ **Kerozen Live, Claude Pelé**, à Genève, CH-660-2666007-2, production artistique, activité d'agent et production de spectacles (FOSC du 28.08.2008, p. 8/4629346). L'inscription n'étant plus obligatoire (article 36 ORC), elle est radiée à la demande de l'intéressé. Registre journalier No 13824 du 12.08.2010 (05776322 / CH-660.2.666.007-2)

■ **MANOCES COMMUNICATION TESNIER & ASSOCIES**, à Genève, CH-660-2294007-4, société en nom collectif (FOSC du 26.09.2007, p. 8/4127628). Selon décision des associés du 05.08.2010, la société a prononcé sa dissolution. La liquidation a été opérée sous la raison de commerce: **MANOCES COMMUNICATION TESNIER & ASSOCIES, EN LIQUIDATION**. Liquidateurs: les associés Mathelier Guillaume, Schwegler Olivier et Tesnier Grégory, avec signature individuelle. Sa liquidation étant terminée, la société est radiée. Registre journalier No 13825 du 12.08.2010 (05776324 / CH-660.2.294.007-4)

■ **Myopath Consulting, Gorokhoff**, à Genève, CH-660-6763008-4 (FOSC du 14.08.2008, p. 6/4612920). L'inscription est radiée par suite de cessation de l'exploitation. Registre journalier No 13826 du 12.08.2010 (05776326 / CH-660.6.763.008-4)

■ **Njukem SA, en liquidation**, à Genève, CH-660-1767997-9 (FOSC du 12.11.2004, p. 8/2539994). Aucune opposition n'ayant été formée, la société est radiée d'office conformément à l'article 159, alinéa 5, lettre a, ORC. Registre journalier No 13827 du 12.08.2010 (05776328 / CH-660.1.767.997-9)

■ **Piano Chauffage**, à Lancy, CH-660-6853008-6 (FOSC du 28.08.2008, p. 7/4629298). L'inscription est radiée par suite de cessation de l'exploitation. Registre journalier No 13828 du 12.08.2010 (05776330 / CH-660.6.853.008-6)

(Suite page suivante)

VENTES D'APPARTEMENTS

VENTES D'APPARTEMENTS (art. 39 LDTR)

Département des constructions et des technologies de l'information

Publication FAO du 1er septembre 2010

Requête n°	Requérant et propriétaire de l'appartement	Objet	Lieu et commune	Acquéreur de l'appartement	Prix de vente
11087	Hoirie Egger p.a. Mottu, P., notaire	Appartement No 8.03 de 1 pièce au 5e étage	Thônex, 16, av. Adrien-Jeandin	Kubler, M., Mme p.a. Mottu, P., notaire	260 000 F
11088	Latsis, H., Mme	Appartement No 10.03 de 2 pièces au 8e étage	Eaux-Vives, 1, rue Robert-De-Traz	Saam, M.-A., Mme	360 000 F
11089	Mayer, P., Toffel, J.-L., Cavigelli, L., Harder, F., et Jodry, A., p.a. Rigaud, P.-P., notaire	Appartement No 6.06 de 3 pièces au 4e étage	Meyrin, 39, av. de Mategnin	Zimmermann, H., et Vlajkov, M., Mme	450 000 F

LDTR = Loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation, du 25 janvier 1996.

Les décisions publiées ci-dessus peuvent faire l'objet de recours dans les 30 jours dès la présente publication auprès de la Commission cantonale de recours en matière administrative (adresse: 4, rue Ami-Lullin, case postale 3888, 1211 Genève 3).

REGISTRE DU COMMERCE (SUITE)

■ **SAFIDUX SA**, à Genève, CH-217-0130164-7 (FOSC du 07.06.2002, p. 8). Les actifs et les passifs envers les tiers sont repris par la société Fiduciaire Nouvelle SA, à Genève (CH-660-0033969-3). La société est radiée par suite de fusion. Registre journalier No 13829 du 12.08.2010 (057776332 / CH-217.0.130.164-7)

■ **SANTOS SOUSA MASSOTHEPEUTE**, à Vernier, CH-660-1882010-4 (FOSC du 02.08.2010, p. 9/5754398). L'inscription est radiée par suite de cessation de l'exploitation. Registre journalier No 13830 du 12.08.2010 (057776334 / CH-660.1.882.010-4)

■ **Yu Lui**, à Genève, CH-660-0549003-0 (FOSC du 06.07.2007, p. 9/4013976). L'inscription est radiée par suite de cessation de l'exploitation. Registre journalier No 13831 du 12.08.2010 (057776336 / CH-660.0.549.003-0)

FOSC DU 19 AOÛT 2010, No 160.

NOUVELLES INSCRIPTIONS

■ **Association des Amis du Centre d'Art Contemporain**, à Genève, rue des Vieux-Grenadiers 10, 1205 Genève, CH-660-1775010-2. Nouvelle association. Statuts du 01.06.2010. But: apporter son soutien, en particulier financier, à la Fondation «Centre d'Art Contemporain» (cf. statuts pour but complet). Ressources: cotisations; dons, legs et contributions; produit de l'activité. Organisation: comité et organe de révision. Comité: Chardier Pierre-Louis, de et à Genève, président, Blatter Werner, de Meiringen, à Troinex, vice-président, Monoson Leslie, d'Italie, à Rolle, trésorier, Altounian Jean, de France, à Genève, Bernheim Eric, de Radelfingen, à Genève-Bougeries, Flammariou Ines, de Choulex, à Genève, Ribordy Stéphane, de Riddes, à Genève, et Rinaldi Daniel, de Genève, à Cologny, tous avec signature collective à deux. Organe de révision: Fiduciaire Comte & Associés SA (CH-660-0379000-6), à Carouge (GE). Transfert de patrimoine: selon contrat du 30.06.2010, l'association a transféré des actifs pour CHF 614'204.84 et des passifs envers les tiers pour CHF 452'992.85, à la Fondation «Centre d'Art Contemporain», à Genève (CH-660-1774010-6), sans contre-prestation. Registre journalier No 13833 du 13.08.2010 (05777788 / CH-660.1.775.010-2)

■ **Association Suisse pour la Rénovation et l'Extension du MICR**, à Genève, avenue de la Paix 17, c/o Fondation du Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, 1202 Genève, CH-660-1497010-0. Nouvelle association. Statuts du 26.08.2009. But: récolter des fonds privés et publics pour financer la rénovation et l'extension du Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Genève. Ressources: cotisations; dons, legs, subventions, affectations en nature; revenu de la fortune. Organisation: comité et contrôleur aux comptes. Comité: Hafner Luc, de Genève, à Cologny, président, Anderau Hans Walter, de et à Kilchberg (ZH), vice-président, et Galissard de Marignac Catherine, de et à Genève, trésorière, tous avec signature collective à deux. Registre journalier No 13834 du 13.08.2010 (05777790 / CH-660.1.497.010-0)

■ **Fondation «Centre d'Art Contemporain»**, à Genève, rue des Vieux-Grenadiers 10, 1205 Genève, CH-660-1774010-6. Nouvelle fondation. Acte constitutif du 30.06.2010. But: promouvoir et organi-

ser des expositions et des manifestations ayant trait à la documentation, la recherche et l'expérimentation dans le domaine des arts visuels, créer un tissu d'échanges culturels, organiser et gérer des manifestations et des expositions en collaboration avec des établissements et des instituts suisses et étrangers, fournir dans la limite de ses ressources une aide matérielle aux artistes pour la création de leurs œuvres, offrir la gratuité d'entrée au Centre d'Art Contemporain aux membres de l'Association des Amis du Centre d'Art Contemporain. Organisation: conseil de fondation et organe de révision. Conseil de fondation: Altounian Jean, de France, à Genève, président, Bernheim Eric, de Radelfingen, à Genève-Bougeries, vice-président, Chardier Pierre-Louis, de et à Genève, trésorier, Cornu Renate, de et à Genève, Gonzales Florenzano François Xavier, de Fribourg, à Genève, et Koelliker Martine, de et à Genève; signature collective à deux du président, du vice-président et du trésorier, et signature collective à deux avec le président, le vice-président ou le trésorier des autres membres du conseil de fondation. Organe de révision: Fiduciaire Comte & Associés SA (CH-660-0379000-6), à Carouge (GE). Registre journalier No 13835 du 13.08.2010 (05777792 / CH-660.1.774.010-6)

MUTATIONS

■ **ALTAEXPORT SA en liquidation**, précédemment à Lausanne, CH-550-1047206-5 (FOSC du 16.07.2009, p. 27). La dissolution de la société est révoquée par décision de l'assemblée générale du 24.06.2010. Par conséquent la nouvelle raison sociale est: **SOLCARLUS SA**. Nouveau siège: Le Grand-Saconnex, chemin Tavernier 2, 1218 Le Grand-Saconnex. Nouveau but: tous travaux de maçonnerie, constructions neuves, rénovations, transformation, plâtrerie, peinture et carrelage (cf. statuts pour but complet). Patimo Saverio n'est plus liquidateur et ses pouvoirs sont radiés. Rizzello Graziano, d'Italie, au Grand-Saconnex, est administrateur unique avec signature individuelle. Registre journalier No 13832 du 13.08.2010 (05777786 / CH-550.1.047.206-5)

■ **Atil SA**, à Genève, CH-660-2351998-7 (FOSC du 11.12.2002, p. 6/0766700). Communication aux actionnaires: Feuille Officielle Suisse du Commerce et par écrit ou par courriel s'ils sont connus. Nouveaux statuts du 05.08.2010. Selon déclaration du conseil d'administration du 29.06.2010, la société n'est pas soumise à un contrôle ordinaire et renonce à un contrôle restreint. «R. Alber & H. Rolle, Experts Comptables Associés SA» n'est plus organe de révision. Registre journalier No 13836 du 13.08.2010 (05777794 / CH-660.2.351.998-7)

■ **AXA Winterthur Agence partenaire DES GOUTTES & Cie SA**, à Genève, CH-660-0160962-1 (FOSC du 16.06.2009, p. 12/5069526). Statuts modifiés le 30.07.2010 sur un point non soumis à publication. Registre journalier No 13837 du 13.08.2010 (05777796 / CH-660.0.160.962-1)

■ **AZ Services Sàrl**, à Genève, CH-660-1408007-6 (FOSC du 25.11.2009, p. 9/5360664). Moore Stephens Refidar SA (CH-020-3917963-8) n'est plus organe de révision. Registre journalier No 13838 du 13.08.2010 (05777798 / CH-660.1.408.007-6)

■ **Banque Genevoise de Gestion SA**, à Genève, CH-660-0935988-9 (FOSC du

09.08.2010, p. 9/5763424). Gerber Patricia est maintenant originaire d'Anières. Registre journalier No 13839 du 13.08.2010 (05777800 / CH-660.0.935.988-9)

■ **Banque nationale suisse**, succursale à Genève, CH-660-0008907-1, société anonyme ayant son siège à Berne et Zurich (FOSC du 18.03.2009, p. 8/4932386). Suite à la modification du droit de registre du commerce et en application de l'article 110, alinéa 1, ORC, les informations relatives aux personnes disposant d'un pouvoir de représentation pour toute l'entreprise sont radiées. Par conséquent, les pouvoirs de Hildebrand Philipp, Jordan Thomas Jakob Ulrich, Gilgen Ulrich Willy, Hiller Martin, Kuhn Hans, Moser Dewet Edwin, Müller Beat, Schöpf Peter et Wiedmer Thomas sont radiés. Les pouvoirs de Roth Jean-Pierre et Kohli Ulrich sont radiés. Registre journalier No 13840 du 13.08.2010 (05777802 / CH-660.0.008.907-1)

■ **Barclays Bank PLC, Londres, Succursale de Genève**, à Genève, CH-660-1675007-1 (FOSC du 15.07.2010, p. 10/5729406). Procuration collective à deux, limitée aux affaires de la succursale a été conférée à Edwards Robert, des USA, à Genève, Graham Scott, du Canada, à Genève, et Thacker Robert, de Grande-Bretagne, à Genève. Registre journalier No 13841 du 13.08.2010 (05777804 / CH-660.1.675.007-1)

■ **Barclays Bank (Suisse) SA**, à Genève, CH-660-0118986-6 (FOSC du 16.07.2010, p. 9/5731746). Les pouvoirs de Allen Rodney, Bialetti Przedborski Alessandra, Cordischi Brian, Grossenbacher Amani, Marie Sharon et Riesch Norbert sont radiés. Registre journalier No 13842 du 13.08.2010 (05777806 / CH-660.0.118.986-6)

■ **CASTOR & CHOUCA SA**, à Meinier, CH-660-1027002-6 (FOSC du 06.04.2010, p. 8/5572082). Nouveau siège: Troinex, chemin de la Fondelle 16, 1256 Troinex. Nouveau but: exploitation d'établissements de restauration et d'hôtellerie, commercialisation de produits en relation avec la gastronomie et le vin, organisation de banquets et fêtes, offre de traiteur, conseil en gastronomie et vins (cf. statuts pour but complet) Communication aux actionnaires: Feuille Officielle Suisse du Commerce. Nouveaux statuts du 10.08.2010. Registre journalier No 13843 du 13.08.2010 (05777808 / CH-660.1.027.002-6)

■ **Caterpillar Commercial Holding Sàrl**, à Genève, CH-170-3020285-9 (FOSC du 14.04.2010, p. 8/5586502). Guse Steven L. n'est plus gérant; ses pouvoirs sont radiés. Nouvelle gérante: Daugherty Jill E., des USA, à Anières, présidente avec signature individuelle. Registre journalier No 13844 du 13.08.2010 (05777810 / CH-170.3.020.285-9)

■ **Centre Médical HoméoLaser Sàrl**, à Genève, CH-660-1863003-1 (FOSC du 25.06.2007, p. 9/3992082). Division de la part de CHF 40'000 de l'associé Broussalian Edouard, maintenant domicilié à Genève, en 400 parts de CHF 100. Obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: pour les détails, voir les statuts. Communication aux associés: par écrit ou par courriel. Nouveaux statuts du 28.06.2010. Kurtoglu Tuncer n'est plus gérant; ses pouvoirs sont radiés. Gérant: l'associé Broussalian

Edouard avec signature individuelle. Selon déclaration du gérant du 28.06.2010, la société n'est pas soumise à un contrôle ordinaire et renonce à un contrôle restreint. Registre journalier No 13845 du 13.08.2010 (05777812 / CH-660.1.863.003-1)

■ **CMG Media Group SA**, à Carouge (GE), CH-660-7059008-1 (FOSC du 29.09.2008, p. 9/4668372). Eskenazi Marc et Panetti Christophe ne sont plus administrateurs; leurs pouvoirs sont radiés. LUISIER Robin, de Carouge, à Veyrier, est administrateur unique avec signature individuelle. Registre journalier No 13846 du 13.08.2010 (05777814 / CH-660.7.059.008-1)

■ **CONFORT DEMENAGEMENT SA**, à Onex, CH-660-5212008-3 (FOSC du 30.01.2009, p. 9/4855102). Haziri Nazlie, du Kosovo, à Onex, est membre et présidente du conseil d'administration avec signature individuelle. Registre journalier No 13847 du 13.08.2010 (05777816 / CH-660.5.212.008-3)

■ **DAP TRADING SA**, à Genthod, CH-660-2403003-1 (FOSC du 12.07.2010, p. 11/5721428). Gini Alberto est maintenant domicilié à Founex. Registre journalier No 13849 du 13.08.2010 (05777818 / CH-660.2.403.003-1)

■ **Deshusses, Portier, Roth Sàrl**, à Genève, CH-660-2981009-3 (FOSC du 28.12.2009, p. 10/5416788). L'associé Roth Jean-Daniel, n'est plus gérant; ses pouvoirs sont radiés. Registre journalier No 13850 du 13.08.2010 (05777820 / CH-660.2.981.009-3)

■ **Design Project Sàrl**, à Genève, CH-660-2013000-2 (FOSC du 15.06.2010, p. 9/5676828). L'associé Boiron Louis, seul gérant, signe désormais individuellement. Registre journalier No 13851 du 13.08.2010 (05777822 / CH-660.2.013.000-2)

■ **Ecole d'Etudes Musicales (EHEM) SA**, à Genève, CH-660-0645986-5 (FOSC du 29.01.1998, p. 700). Giller Nelly Elise n'est plus administratrice; ses pouvoirs sont radiés. Registre journalier No 13852 du 13.08.2010 (05777824 / CH-660.0.645.986-5)

■ **Eurosur SA**, à Genève, CH-660-0333004-9 (FOSC du 05.03.2007, p. 6/3807590). Fiduciaire Aeschlimann n'est plus organe de révision. Nouvel organe de révision: Audiconsult SA (CH-660-0376987-1), à Genève. Registre journalier No 13853 du 13.08.2010 (05777826 / CH-660.0.333.004-9)

■ **Ex aequo Sàrl**, à Genève, CH-660-1347010-2 (FOSC du 01.06.2010, p. 8/5655530). Chauvet Thierry n'est plus associé, ses 100 parts de CHF 100 ont été cédées à ANALYSE MULTI SERVICES A.M.S. LTD, Robertsbridge (GB), succursale de Genève, à Genève. Associées: ANALYSE MULTI SERVICES A.M.S. LTD, Robertsbridge (GB), succursale de Genève (CH-660-1076010-8), à Genève, et Barenne Sophie, pour 100 parts de CHF 100 chacune. Registre journalier No 13854 du 13.08.2010 (05777828 / CH-660.1.347.010-2)

■ **EXBARESTO Sàrl**, à Genève, CH-660-0525006-3 (FOSC du 17.06.2010, p. 11/5679348). Chagnon Léonore n'est plus gérante; ses pouvoirs sont radiés. Registre journalier No 13855 du 13.08.2010 (05777830 / CH-660.0.525.006-3)

REGISTRE DU COMMERCE (SUITE)

■ **Fedco SA**, à Genève, CH-660-0786986-9 (FOSC du 16.08.1995, p. 4605). Communication aux actionnaires: Feuille Officielle Suisse du Commerce. Nouveaux statuts du 10.08.2010. Conseil d'administration: Bartl Jean-Claude, maintenant domicilié à Genève, qui signe désormais collectivement à deux, Irimescu Hamidou Rodica, de France, à Genève, présidente, avec signature individuelle, et Anderegg-Félix Isabelle, de Genève, à Corsier, secrétaire, avec signature collective à deux. Signature collective à deux a été conférée à Hamidou Abdoul Bachir, de France, à Genève, directeur. Selon déclaration du conseil d'administration du 10.08.2010, la société n'est pas soumise à un contrôle ordinaire et renonce à un contrôle restreint. Registre journalier No 13856 du 13.08.2010 (05777832 / CH-660.0.786.986-9)

■ **Fiduciaire Safidev SA**, à Genève, CH-660-0368983-8 (FOSC du 16.07.2010, p. 10/5731768). Signature collective à deux a été conférée à Blanot Catherine, de France, à Champagnes, F, directrice. Registre journalier No 13857 du 13.08.2010 (05777834 / CH-660.0.368.983-8)

■ **FINANCE AVENIR S.A.**, à Genève, CH-660-5604008-2 (FOSC du 08.05.2008, p. 3/4467336). Dubois-Ferrière Henri-Jean, Sunier Jean et Jeangros Alain ne sont plus administrateurs; leurs pouvoirs sont radiés. Registre journalier No 13858 du 13.08.2010 (05777836 / CH-660.5.604.008-2)

■ **Fondation ASCA pour la reconnaissance et le développement des thérapies alternatives et complémentaires**, à Genève, CH-660-0412991-9 (FOSC du 07.02.2007, p. 8/3763816). Brunner Willi, de Hemberg, à Sala Capriasca, Dewarrat Monique, d'Attalens, à Ayent, Maillard Jean-Claude, de Hennens, à Avry-sur-Matran, et Müller Ueli, de et à Lohn-Ammannsegg, sont membres du conseil sans signature. Organe de révision: Fiduciaire Clément Barras S.A. (CH-217-0133587-3), à Fribourg. Registre journalier No 13859 du 13.08.2010 (05777838 / CH-660.0.412.991-9)

■ **Gingest SA**, à Genthod, CH-660-0676988-8 (FOSC du 12.03.2002, p. 8). Gini Alberto est maintenant domicilié à Founex. Registre journalier No 13860 du 13.08.2010 (05777840 / CH-660.0.676.988-8)

■ **Goal.com SA**, à Genève, CH-660-1123004-8 (FOSC du 03.12.2009, p. 9/5374362). Finova Genève SA n'est plus organe de révision. Nouvel organe de révision: BDO SA (CH-660-0813995-4), succursale à Genève. Registre journalier No 13861 du 13.08.2010 (05777842 / CH-660.1.123.004-8)

■ **goFluent Sàrl**, à Genève, CH-660-0667006-4 (FOSC du 08.06.2010, p. 8/5666622). Sunier Jean n'est plus gérant; ses pouvoirs sont radiés. Registre journalier No 13862 du 13.08.2010 (05777844 / CH-660.0.667.006-4)

■ **HOLDSTONE SA**, à Genève, CH-660-0773010-4 (FOSC du 26.03.2010, p. 8/5561508). Borcard Marlène n'est plus administratrice; ses pouvoirs sont radiés. Pignet Jérôme, du Chenit, à Prilly, est membre du conseil d'administration avec signature collective à deux. Registre journalier No 13863 du 13.08.2010 (05777846 / CH-660.0.773.010-4)

■ **Imex Group Sàrl**, à Genève, CH-660-7188008-2 (FOSC du 09.10.2008, p. 5/4683928). Nouveau siège: Carouge (GE), route des Jeunes 41A, 1227 Carouge. Nouveaux statuts du 14.07.2010. Registre journalier No 13864 du 13.08.2010 (05777848 / CH-660.7.188.008-2)

■ **INGETHERM Sàrl**, à Meyrin, CH-660-1198001-8 (FOSC du 21.07.2009, p. 10/5152262). Division des deux parts de CHF 10'000 en 200 parts de CHF 100. Schenker Claude n'est plus associé-gérant; ses pouvoirs sont radiés; ses 100 parts de CHF 100 ont été cédées à «Cofigen SA» maintenant associée, pour 200 parts de CHF 100. Nouveau siège: Genève, rue du Jeune-l'Arc 15, 1207 Genève. Communication aux associés: par lettre recommandée. Nouveaux statuts du 30.07.2010. Nouveau gérant: Teminian Lionel, de Lancy, à Cologny, avec signature individuelle. Registre journalier No 13865 du 13.08.2010 (05777850 / CH-660.1.198.001-8)

(Suite en page 11)

URGENCES

Urgences sanitaires,
SOS ambulances: 144.
Police: 117.

Service du feu: 118.

Service d'urgence -

Médecins à domicile

Service Rendez-vous Rapides

(Association des médecins):
tél. 022 322 20 20.

SOS Médecins à domicile

(24 h sur 24): tél. 022 748 49 50.

SOS Infirmières (24 h sur 24):
tél. 022 420 24 64.

Maternité et gynécologie

(32, boulevard de la Cluse):
tél. 022 372 33 11.

Urgences obstétricales

(accouchements): tél. 022 382 42 36.

Urgences gynécologiques:

tél. 022 382 68 16.

Policlinique chirurgie et médecine:

jour et nuit, 022 372 64 08.

Pédiatrie: Hôpital des enfants:

permanence téléphonique

24 h sur 24, tél. 022 382 45 55,

47, avenue de la Rosaie.

Clinique de Carouge

1, avenue du Cardinal-Mermillod,

1227 Carouge, 24 h sur 24,

tél. 022 309 45 45.

Clinique des Grangettes:

tél. 022 305 04 58,

7, chemin des Grangettes,

Chêne-Bougeries, lundi-vendredi

sur rendez-vous 18 h-24 h, week-end

et fériés sur rendez-vous 8 h-24 h.

Hôpital de la Tour:

tél. 022 719 61 00, 24 h sur 24

3, avenue J.-D.-Maillard, Meyrin.

Association des chiropraticiens:

du lundi au vendredi de 8 h à 18 h,

samedi, dimanche et jours fériés

de 8 h à 13 h, tél. 022 781 82 00.

Association des médecins-

dentistes de Genève: service

d'urgence, tous les jours, y compris

dimanche et jours fériés,

de 9 h à 12 h et de 16 h à 18 h.

Du 30 août au 2 septembre:

Cyril Jaques,

56, rue de Lausanne,

tél. 022 732 18 10.

Du 3 au 5 septembre:

Jean-Marie Roulet,

5, cours des Bastions,

tél. 022 310 37 64.

Du 6 au 9 septembre:

Cyril Jaques,

56, rue de Lausanne,

tél. 022 732 18 10.

Cliniques dentaires-urgences

et tous soins: du lundi au vendredi

de 8 h à 19 h, samedi de 8 h à 17 h,

dimanche et jours fériés de 9 h

à 17 h, en alternance: Champel,

rive gauche, 5, chemin Malombré,

tél. 022 346 64 44; Servette,

rive droite, 60, avenue Wendt,

tél. 022 733 98 00.

Prothèses dentaires cassées:

Service de réparation A.L.P.D.S.

7/7, de 9 h à 17 h, tél. 079 334 25 61.

Vétérinaires:

0900 83 83 43 ou 0900 VETEGE

(1,50 F/minute).

HUG - Base hélicoptère Rega 15:

tél. 144 ou 1414.

Services industriels de Genève:

permanence téléphonique

24 h sur 24, tél. 022 420 88 11,

2, chemin du Château-Bloch, Vernier.

La Main tendue (24 h sur 24):

143 ou 022 328 28 28.

Renseignements: 1811.

Service de l'heure: 161.

Prévisions météorologiques: 162.

Centrale des taxis: 022 33 141 33.

Secours routier (jour et nuit), numéro

d'appel pour la Suisse romande: 140.

IMPRESSUM

Editeur:

Chancellerie d'Etat de la

République et canton de Genève

Rue de l'Hôtel-de-Ville 2

Case postale 3964, 1211 Genève 3

Publicité et abonnements:

publicitas

Rue de la Synagogue 35

Case postale 5845, 1211 Genève 11

tél. 022 807 34 00, fax 022 320 01 62

faoge@publicitas.ch

Modules:

largeur 55 mm / hauteur 32 mm

noir/blanc Fr. 85.- / quadri Fr. 120.-

Impression:

Atar Roto Presse SA,

Genève - Rue des Sablières 13

Z.I. Satigny - CP 565 - 1214 Vernier

AUTORISATIONS

AUTORISATIONS

Publication FAO du 1er septembre 2010

Département des constructions et des technologies de l'information
OFFICE DES AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE

Requête n°	Requérant	Mandataire	Nature de l'ouvrage	Drogation demandées			Zone de construction*	Parcelle	File	Commune et lieu	Propriétaire de la parcelle
				LDTR	LCI	LALAT					
APA 24187/3	Commune de Lancy	Buffet, J.-C., ing. c/o Buffet et Boymond	Pose de collecteurs eaux usées et eaux pluviales, trottoir, réfection chaussée: aménagement d'un coussin berlinois et d'un îlot	—	—	—	5, 5, dév. 3	3775, 3776	17	Lancy, ch. des Mouilles, Vieux-Chemin-d'Onex	DP communal
APA 31864	Quaker United Nations Office	Grandchamp, J., et Haidinger, R., arch. c/o Thinka Architecture Studio	Remplacement des vitrages d'une villa	—	—	—	5	1649	57	Petit-Saconnex, 13, av. du Mervelet	Fondation Quaker de Genève
APA 32540	Piscine et Spa SA pour Coluni, M. et Mme	—	Construction d'une piscine	—	—	—	5	4800	37	Veyrier, 48, ch. de Grand-Donzel	Coluni, R. et M., M. et Mme
APA 32892	Hermes International p.a. Brolliet SA	Bionda, L., arch. c/o Brolliet SA	Mise en conformité de la sécurité feu de l'immeuble du sous-sol au 7e étage, installation de ventilation en toiture	—	—	—	1	4133	6	Cité, 1, rue Robert-Céard, 39, rue du Rhône, 20, quai du Général-Guisan	Hermes Immobilier Genève S.A.
APA 32977	Fondation Emile Dupont	Brodbeck, R., et Roulet, J., arch.	Rénovations intérieures des garages souterrains	—	—	—	Ind. art., 5, dév. 3	2705	21	Vernier, 2 à 16, av. des Libellules	Fondation Emile Dupont
APA 33026	Commune de Vernier	Meyer, D., arch. pour la commune de Vernier	Pose d'une clôture de sécurité	—	—	—	5, chemin de fer	1379, 13077	41	Vernier, ch. des Batailles	Chemins de fer fédéraux suisses CFF
APA 33086	Batelaan, D.	—	Chalet de jardin	—	—	—	5, chemin de fer	1698	51	Lancy, 23, rte de La-Chapelle	Batelaan, D. et C., M. et Mme
APA 33142	Alu Véranda Leymarie Sàrl pour Zehnder, A. et C., M. et Mme	Alu Véranda Leymarie Sàrl	Création de deux vérandas	—	—	—	5	2662	32	Lancy, 35, ch. Haccius	Zehnder, A. et C., M. et Mme
APA 33284	Commune d'Onex	Privet, G., ing. civil	Aménagement de deux déchetteries	—	—	—	5, dév. 3	1431	9	Onex, rue des Bossons, av. du Gros-Chêne	Divers
APA 33304	Etat de Genève Office du génie civil	Ehret, R., arch.	Aménagement d'une déchetterie enterrée	—	—	—	5, 5, dév. 3	2911	23, 24	Lancy, 9, Vieux-Chemin-d'Onex	Etat de Genève
APA 33324	Edouard Brun et Cie SA	—	Rénovation d'un appartement de 6 pièces duplex aux 9e et 10e étages	9	—	—	5, dév. 3	3235	18	Lancy, 70, rte du Pont-Butin	Commune de Lancy
APA 33417	Brolliet SA	—	Rénovation d'un appartement de 3 pièces au 6e étage	9	—	—	3	3046	26	Petit-Saconnex, 2, rue de Vermont	Barbier-Muller, S.
APA 33418	Brolliet SA	—	Rénovation d'un appartement de 3 pièces au 6e étage	9	—	—	3	3047	26	Petit-Saconnex, 4, rue de Vermont	Barbier-Muller, S.
APA 33422	Pilet et Renaud	—	Rénovation d'un appartement de 5 pièces au rez-de-chaussée	9	—	—	3	3678	30	Petit-Saconnex, 65, rue Liotard	SI Liotard Centre SA
103413	Calvi, F. et P., M. et Mme	Bassani, U., arch. pour Arca Sàrl	Construction de trois villas mitoyennes (25%) avec couverts à véhicules et vérandas	—	59	—	5	7119, 8743, 9450	80	Collonge-Bellerive, 12 à 18, ch. de la Vigneraie	Calvi, F. et P., M. et Mme
103485	Gindre, P. et M.	Hirt, J.-P., et Beche, M., arch.	Construction de deux villas mitoyennes, couverts et garages	—	59	—	5, Agr.	786	22	Collex-Bossy, 44, 44A, rte de Vireloup	Gindre, A.-J.
103521	Kaufmann, C., Mme	Falay, F., arch.	Transformation d'une grange en habitation	—	—	—	4B prot.	143	5	Perly-Certoux, 126, rte de Certoux	Ricca, P. J. et R. S.
103543	Blanc, C., N., J. et S., Mmes et MM.	Von Fliedner-Marti, P., arch.	Transformation et agrandissement d'une maison, création de deux logements	—	106	—	4B prot., Agr.	5671	51, 57	Plan-les-Ouates, 250, 250A, rte de Saconnex-d'Arve	Blanc, C., N., J. et S., Mmes et MM.
103555	Han, J.	Ambrosetti, P.	Agrandissement et transformation d'une maison de maître, garage à voiture, pool house	—	—	—	5	109	5, 6	Chêne-Bougeries, 46, ch. de Grange-Falquet	Han, J.
103562	Ravetti, F., et Comby, A. pour Vuadens, D., et Vuadens, S., Mme	—	Transformation et extension d'une maison d'habitation	—	—	—	5	3778	37	Veyrier, 31, ch. du Bois-Gourmand	Vuadens, D., et Vuadens, S., Mme
103574	Commune de Vernier	Leone, A., arch. c/o Canopée Architecture	Agrandissement d'une crèche	—	—	—	Agr.	4321	33	Vernier, 16, pl. du Lignon	Commune de Vernier
6367	Calvi, F. et P., M. et Mme	Bassani, U., arch. pour Arca Sàrl	Démolition d'une villa	—	—	—	5	7119	80	Collonge-Bellerive, 12, ch. de la Vigneraie	Calvi, F. et P., M. et Mme

LCI = Loi sur les constructions et les installations diverses, du 14 avril 1988.

LDTR = Loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation, du 25 janvier 1996.

LALAT = Loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987.

Les décisions présentement publiées peuvent faire l'objet de recours auprès de la Commission cantonale de recours en matière administrative, conformément à la loi sur la procédure administrative (délai 30 jours à compter de la présente publication, adresse: 4, rue Ami-Lullin, case postale 3888, 1211 Genève 3).

* L'attention du public est attirée sur le fait que certaines zones sont régies par des dispositions spéciales. Toutes indications utiles concernant les zones peuvent être obtenues au Département des constructions et des technologies de l'information, guichet de renseignements de la direction de l'aménagement du canton, 5, rue David-Dufour, 1205 Genève, 5^e étage (9 h-12 h et 14 h-16 h).

** Les travaux font l'objet d'une autorisation de principe prise par arrêté du Conseil d'Etat.

REQUÊTES EN AUTORISATION

REQUÊTES EN AUTORISATION

Publication FAO du 1er septembre 2010

Département des constructions et des technologies de l'information
OFFICE DES AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE

Requête n°	Requérant	Mandataire	Nature de l'ouvrage	Dérogation demandées			Zone de construction*	Parcelle	File	Commune et lieu	Propriétaire de la parcelle
				LDTR	LCI	LALAT					
101985/4	Alireza, F., Mme	Rossel, O., et Farhoumand, K., Mme, arch. paysagistes	Création d'une annexe en sous-sol et d'une véranda, réfection de la façade: mur de soutènement	—	—	—	Agr., 5	572	23	Cologny, 30, ch. de Ruth	Alireza, T.
102191/3	Strubel, J.	L&S A.A. Landecy et Strata Architectes Associés	Construction d'une villa et dépendance, garages, déplacement clôture: modification des façades et toitures, piscine couverte et tennis	—	—	—	5	1837	28	Vandœuvres, 16, ch. Vert	Strubel, J.
103213/2	Régie du Rhône SA	Callmander, S., arch.	Aménagement des combles et réfection des façades: remplacement des fenêtres	—	—	—	3	999	28	Eaux-Vives, 7, rue Henri-Mussard	SI Prairie Jolimont C
103824	Duvernay, E. et P.	Steffen, C., et Berlie, G., architectes associés	Rénovation et agrandissement d'une villa	—	—	—	4B prot.	4972	23	Bernex, 144, rte de Soral	Duvernay, E. et P.
103825	Fondation de la commune de Veyrier pour le logement Moiola, S.	Madrinan, J., arch. c/o DLV Architectes et Associés SA	Création de quatre logements dans les combles, réfection des façades	9	—	—	4B	15759	23	Veyrier, 12-14-16-18, ch. de Sous-Balme	Fondation de la commune de Veyrier pour le logement
103826	Familles Conza et Lanzilli	Bani Hachemi, B., arch. c/o Angledroit Architectes	Construction d'une habitation contiguë, rénovation villa existante, installation de sondes géothermiques	—	—	—	Agr.	121	45	Versoix, 9, av. de Richelien	Conza, G. et A., M. et Mme
103827	Migrol AG	Tschanz, E., arch. c/o Atelier d'architecture Tschanz et Associés SA	Reconstruction d'un nouveau shop	—	—	—	5, dév. 3	10430, 10431	60	Meyrin, 74-76, av. Louis-Casaï	Favre, G. J.
103828	GREN Biologie Appliquée pour DIM - Service faune et pêche	—	Aménagement du seuil sous un pont	—	—	—	BF, Agr., hors zone	3335, 3336, 3339, 3340	26	Chancy, rte de Bellegarde, rivière La Laire	DP cantonal
103829	Boehm, P.	Palthenghi, S., arch. pour Atelier Architecte Villard	Hangar agricole	—	—	—	Agr.	11438	5	Confignon, 11, ch. du Creux-du-Cheval	Boehm, P.
103830	Privera Goye, V.	Favre, C., arch. c/o Groupe H	Création d'un appartement dans les combles, ascenseur, réfection de la toiture, terrasse en toiture	9	12	—	2	3305	4	Eaux-Vives, 32, quai Gustave-Ador	Nuvest SA
6471	Migrol AG	Tschanz, E., arch. c/o Atelier d'architecture Tschanz et Associés SA	Démolition d'un shop	—	—	—	5, dév. 3	10430, 10431	60	Meyrin, 74-76, av. Louis-Casaï	Favre, G. J.

LCI = Loi sur les constructions et les installations diverses, du 14 avril 1988.

LDTR = Loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation, du 25 janvier 1996.

LALAT = Loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987.

Durant les 30 jours à compter de la présente publication, les dossiers ainsi que les éventuels rapports d'impact peuvent être consultés au Département des constructions et des technologies de l'information, office des autorisations de construire, 5, rue David-Dufour, 1205 Genève, 4e étage (9 h-12 h).

Les observations éventuelles doivent lui être adressées dans le même délai.

* L'attention du public est attirée sur le fait que certaines zones sont régies par des dispositions spéciales.

Toutes indications utiles concernant les zones peuvent être obtenues au Département des constructions et des technologies de l'information, guichet de renseignements de la direction de l'aménagement du canton, 5, rue David-Dufour, 1205 Genève, 5e étage (9 h-12 h et 14 h-16 h).

** La présente publication vaut publication de la requête en autorisation d'abattage d'arbres.

Ce dernier dossier peut être consulté, dans les 30 jours, au Département de l'intérieur et de la mobilité,

Direction générale de la nature et du paysage, 7, rue des Batoirs, 1205 Genève, de 8 h 30 à 12 h.

Les observations éventuelles doivent lui être soumises dans le même délai.

REGISTRE DU COMMERCE (SUITE)

■ **INGOT Brokers SA**, à Genève, CH-660-2203007-0 (FOSC du 06.11.2009, p. 10/5330750). Capital-actions réduit de CHF 2'900'000, soit de CHF 3'000'000 à CHF 100'000, par suite de perte pour CHF 454'993.11 et par remboursement pour CHF 2'445'006.89. Capital-actions: CHF 100'000, entièrement libéré, divisé en 100 actions de CHF 1'000, au porteur. Communication aux actionnaires: Feuille Officielle Suisse du Commerce. Nouveaux statuts du 31.03.2010. Registre journalier No 13866 du 13.08.2010 (05777852 / CH-660.2.203.007-0)

■ **Intertrust (Suisse) SA**, à Genève, CH-660-1083992-3 (FOSC du 30.07.2010, p. 8/5752636). Les pouvoirs de Houll Pauline sont radiés. La procuration de Martinali Yvonne est radiée. Signature collective à deux a été conférée à Ullmann Stephan, de Val-de-Travers, à Plan-les-Ouates, sous-directeur. Registre journalier No 13867 du 13.08.2010 (05777854 / CH-660.1.083.992-3)

■ **LGT Bank (Suisse) SA**, succursale à Genève, CH-660-5594008-1, entreprise ayant son siège à Bâle (FOSC du 08.07.2010, p. 10/5718522). Signature collec-

tive à deux, limitée aux affaires de la succursale a été conférée à Böttcher Christian, d'Allemagne, à Divonne-les-Bains, F. Registre journalier No 13868 du 13.08.2010 (05777856 / CH-660.5.594.008-1)

■ **LOGISTICA HOLDING LIMITED, Londres, Geneva Branch**, à Genève, CH-660-1597007-5 (FOSC du 23.06.2008, p. 8/4537952). Les pouvoirs de Dhellin Marc Olivier sont radiés. Registre journalier No 13869 du 13.08.2010 (05777858 / CH-660.1.597.007-5)

■ **Lorena SA**, à Genève, CH-660-0805993-7 (FOSC du 10.10.2001, p. 7891). «François Cochet, Bureau de gestion comptable» n'est plus organe de révision. Nouvel organe de révision: SOFIREGE SA (CH-660-1590996-3), à Genève. Registre journalier No 13870 du 13.08.2010 (05777860 / CH-660.0.805.993-7)

■ **Manpower SA, succursale de Genève**, à Genève, CH-660-1537997-9, entreprise ayant son siège à Zoug (FOSC du 28.03.2008, p. 7/4403608). Les pouvoirs de Mumenthaler Maria, Beaud Roland,

Mumenthaler Claude, Mumenthaler Willy, Belaz Charles, Monnerat Jean-Marie, ainsi que la procuration de Malherbe Ester sont radiés. Signature collective à deux, limitée aux affaires de la succursale, a été conférée à Auvinet Cyril, de France, à Poisy, F, Chambellant Laurent, de France, à La Roche-sur-Foron, F, Rigotti Jean-Pierre, d'Italie, à Genève, et Vergnes Isabelle, de France, à Genève. Registre journalier No 13871 du 13.08.2010 (05777862 / CH-660.1.537.997-9)

■ **Market Securities Sàrl**, à Genève, CH-660-1193010-7 (FOSC du 25.06.2010, p. 11/5694922). Fellous Alain n'est plus associé; ses 200 parts de CHF 100 ont été cédées à MARKET SECURITIES LLP, à Londres, GB, nouvelle associée pour 200 parts de CHF 100. Registre journalier No 13872 du 13.08.2010 (05777864 / CH-660.1.193.010-7)

■ **MY KCONSULTING Sàrl**, à Pregny-Chambésy, CH-660-2185009-2 (FOSC du 02.10.2009, p. 8/5274896). L'associé Mezrari Mirsade signe désormais individuellement. Registre journalier No 13873 du 13.08.2010 (05777866 / CH-660.2.185.009-2)

■ **NCH Group SA**, à Genève, CH-660-5081008-8 (FOSC du 05.02.2008, p. 6/4323062). Ochsner Pierre n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. L'adresse quai Gustave-Ador 2, c/o Pierre Ochsner, avocat, est radiée. Registre journalier No 13874 du 13.08.2010 (05777868 / CH-660.5.081.008-8)

■ **Novelec Sàrl**, à Lancy, CH-660-1251995-9 (FOSC du 28.12.2005, p. 10/3169046). Division de la part de CHF 20'000 de l'associée-gérante Gerbex Marguerite en 20 parts de CHF 1'000. Communication aux associés: par écrit. Nouveaux statuts du 09.08.2010. Selon déclaration de la gérante du 09.08.2010, la société n'est pas soumise à un contrôle ordinaire et renonce à un contrôle restreint. Registre journalier No 13875 du 13.08.2010 (05777870 / CH-660.1.251.995-9)

■ **Optimal Investment Services SA**, à Genève, CH-660-1145001-8 (FOSC du 23.06.2010, p. 11/5690284). La procuration de Hariri Reza est radiée. Registre journalier No 13876 du 13.08.2010 (05777872 / CH-660.1.145.001-8)

(Suite page suivante)

Petites annonces

Perdu clé SI No 6530.
Tél. 079 461 75 07.

1018-684316

AUTORISATIONS

AUTORISATION D'OUVERTURE D'UNE GRAVIÈRE

délivrée par le Département de la sécurité, de la police et de l'environnement

Publication FAO du 1er septembre 2010

Service cantonal de géologie, sols et déchets

Dossier N°	Requérant	Mandataire	Nature de l'ouvrage	Parcelle	Feuille	Commune et lieu	Propriétaire de la parcelle
414-096	Sasso SA	CSD Ingénieurs Conseils SA	Gravière	10037	3	Laconnex, Les Etaillies	Vuadens, D., Mme

La présente autorisation peut faire l'objet d'un recours auprès de la commission cantonale de recours en matière de constructions, p.a. Pouvoir judiciaire, 4, rue Ami-Lullin, case postale 3888, 1211 Genève 3, dans les 30 jours à compter de sa publication dans la Feuille d'avis officielle. Toutes indications utiles à ce propos peuvent être obtenues au Département de la sécurité, de la police et de l'environnement, service de géologie, sols et déchets, 12, quai du Rhône, case postale 36, 1211 Genève 8.

AUTORISATIONS D'ABATTAGE D'ARBRES

Publication FAO du 1er septembre 2010

Département de l'intérieur et de la mobilité - Direction générale de la nature et du paysage

Dossier	Requérant	Propriétaire	Motif	Parcelle	Commune et lieu	Arbres
0349-0-1	Acquaroli, M.	Calvi, P. et F., Mme et M.	A	7119, 8743, 9450	Collonge-Bellerive, 12, ch. de la Vigneraie	selon plan
0715-0-1	Henchoz, G., arch.	Han, J.	A	109	Chêne-Bougeries, 46, ch. de Grange-Falquet	des arbres selon plan
1201-0-1	Assemblage, Comby, A. et F.	Vuadens, S. et D., Mme et M.	A	3778	Veyrier, 31, ch. du Bois-Gourmand	1 arbre

A = Immeubles. B = Chaussées, canalisations. C = Places de parc, garages. D = Lignes aériennes. E = Travaux fluviaux. F = Cultures. G = Servitudes. H = Sécurité, salubrité. I = Entretien végétation. K = Divers. APA = Immeubles procédure accélérée.

Les décisions présentement publiées peuvent faire l'objet de recours auprès de la Commission cantonale de recours en matière administrative (CCRA) (adresse: 4, rue Ami-Lullin, case postale 3888, 1211 Genève 3, tél. 022 388 12 20), dans un délai de 30 jours à compter du lendemain de leur publication. Les dossiers peuvent être consultés à la Direction générale de la nature et du paysage, 7, rue des Batoirs, 1205 Genève, de 8 h 30 à 12 h.

REGISTRE DU COMMERCE (SUITE)

■ **Parthena SA**, à Genève, CH-660-0850993-1 (FOSC du 03.07.2008, p. 11/4556758). Fiduciaire Aeschlimann n'est plus organe de révision. Nouvel organe de révision: Audiconsult SA (CH-660-0376987-1), à Genève. Registre journalier No 13877 du 13.08.2010 (05777874 / CH-660.0.850.993-1)

■ **PROPERTY MANAGEMENT CASTORS SA**, à Vernier, CH-660-1640001-5 (FOSC du 12.08.2010, p. 7/5767888). Administration: Ohayon Dan, maintenant domicilié à Pregny-Chambésy, nommé président et délégué, et Lathion Philippe, de Nendaz, à Cologny, lesquels signent collectivement à deux; les pouvoirs du premier sont modifiés en ce sens. DUCHOSAL REVISION FISCALITE FIDUCIAIRE SA (CH-660-0192963-4) n'est plus organe de révision. Nouvel organe de révision: Société fiduciaire d'Expertise et de Revision SA (CH-660-0296973-6), à Genève. Registre journalier No 13878 du 13.08.2010 (05777876 / CH-660.1.640.001-5)

■ **Riaco Fiduciaire SA**, à Genève, CH-660-1499997-7 (FOSC du 29.01.2010, p. 9/5468524). Fiduciaire Aeschlimann n'est plus organe de révision. Nouvel organe de révision: Audiconsult SA (CH-660-0376987-1), à Genève.

Registre journalier No 13880 du 13.08.2010 (05777878 / CH-660.1.499.997-7)

■ **TAHORE SA**, à Genève, CH-660-2113007-3 (FOSC du 05.09.2007, p. 6/4096874). Par suite du transfert de son siège à Bienne, la société est inscrite au registre du commerce du canton de Berne sous la nouvelle raison sociale Dr WüCARE SA; par conséquent, elle est radiée d'office du registre de Genève. Registre journalier No 13893 du 13.08.2010 (05777904 / CH-660.2.113.007-3)

■ **Télé-Restaurant Management SA**, à Meyrin, CH-660-0165968-0 (FOSC du 25.04.2003, p. 5/0964620). Réduction du capital-actions de CHF 1'479'000, par destruction de 14'790 actions de CHF 100, nominatives, liées selon statuts, et remboursement aux actionnaires. Capital-actions: CHF 300'000, entièrement libéré, divisé en 3'000 actions de CHF 100, nominatives, liées selon statuts. Communication aux actionnaires: par écrit ou par courriel. Nouveaux statuts du 15.04.2010. L'accomplissement des formalités légales a été constaté par acte authentique des 03.08.2010 et 10.08.2010. Les pouvoirs de Vernaz Alain sont radiés. La procuration de Margreth Marie-Louise est radiée.

Registre journalier No 13881 du 13.08.2010 (05777880 / CH-660.0.165.968-0)

■ **TIMARILYN SA**, à Lancy, CH-660-1752002-7 (FOSC du 02.08.2010, p. 10/5754504). Augmentation ordinaire du capital-actions porté de CHF 200'000 à CHF 400'000 par l'émission de 200 actions de CHF 1'000, nominatives, liées selon statuts. Capital-actions: CHF 400'000, entièrement libéré, divisé en 400 actions de CHF 1'000, nominatives, liées selon statuts. Statuts modifiés le 10.08.2010. Registre journalier No 13882 du 13.08.2010 (05777882 / CH-660.1.752.002-7)

■ **Trait d'Union SA**, à Chêne-Bourg, CH-660-1092991-1, conseils en marketing et publicité, etc. (FOSC du 11.08.2008, p. 7/4606938). Nouveau siège: Genève, rue Adrien-Lachenal 26, 1207 Genève. Nouveaux statuts du 12.10.2009. Selon déclaration du conseil d'administration du 12.10.2009, la société n'est pas soumise à un contrôle ordinaire et renonce à un contrôle restreint. Registre journalier No 13883 du 13.08.2010 (05777884 / CH-660.1.092.991-1)

■ **Van Daalen & Cie SA**, à Genève, CH-660-1073991-6 (FOSC du 16.07.2010, p. 11/5731926). La procuration de Geiger Marc est radiée. Registre journalier No 13884 du 13.08.2010 (05777886 / CH-660.1.073.991-6)

■ **Virgin Management SA**, à Genève, CH-660-0867005-2 (FOSC du 11.03.2009, p. 9/4921494). Nouvelle adresse: cours de Rive 13, 1204 Genève. Registre journalier No 13885 du 13.08.2010 (05777888 / CH-660.0.867.005-2)

■ **Vitol Sugar SA**, à Genève, CH-660-0630992-7 (FOSC du 26.05.2005, p. 8/2854332). La société est dissoute par décision de l'assemblée générale du 11.08.2010. La liquidation est opérée sous la raison sociale: **Vitol Sugar SA, en liquidation**. Anderson Martin n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés. Les pouvoirs de Fransen David B. sont radiés. Liquidateurs: Dupont-Willemin Albert-Louis, jusqu'ici administrateur, lequel continue à signer collectivement à deux, et Favre Roland, jusqu'ici directeur, lequel signe désormais collectivement à deux. Registre journalier No 13886 du 13.08.2010 (05777890 / CH-660.0.630.992-7)

RADIATIONS

■ **ANTEROS DIFFUSION Sàrl, en liquidation**, à Thônex, CH-660-2024004-9 (FOSC du 12.05.2010, p. 8/5630600). Aucune opposition n'ayant été formée, la société est radiée d'office conformément à l'article 159, alinéa 5, lettre a, ORC. Registre journalier No 13887 du 13.08.2010 (05777892 / CH-660.2.024.004-9)

■ **Hays, Cynotech**, à Genève, CH-660-1696003-5 (FOSC du 03.09.2003, p. 6/1155340). L'inscription est radiée par suite de cessation de l'exploitation. Registre journalier No 13888 du 13.08.2010 (05777894 / CH-660.1.696.003-5)

■ **Ingénierie - Construction Entreprise Générale, David El Fares**, à Satigny, CH-660-1250009-1 (FOSC du 12.05.2010, p. 9/5629782). Aucune opposition n'ayant été formée, l'entreprise est radiée d'office conformément à l'article 159, alinéa 5, ORC. Registre journalier No 13889 du 13.08.2010 (05777896 / CH-660.1.250.009-1)

■ **Josette et Gérard Forax**, à Carouge (GE), CH-660-1487996-7 (FOSC du 08.10.1996, p. 6/119). Selon décision des associés du 09.08.2010, la société a prononcé sa dissolution. Sa liquidation a été opérée sous la raison de commerce: **Josette et Gérard Forax, en liquidation**. Liquidateurs: les associés Forax Gérard et Forax-Clerc Josette avec signature collective à deux. Sa liquidation étant terminée, la société est radiée. Registre journalier No 13890 du 13.08.2010 (05777898 / CH-660.1.487.996-7)

■ **SB Serti, Serge Belli**, à Satigny, CH-660-0046999-1 (FOSC du 23.09.2008, p. 8/4662150). L'inscription est radiée par suite de cessation de l'exploitation. Registre journalier No 13891 du 13.08.2010 (05777900 / CH-660.0.046.999-1)

■ **Services bricolages & dépannages Didier Favre**, à Genève, CH-660-0034009-3 (FOSC du 09.02.2009, p. 9/4869610). L'inscription est radiée par suite de cessation de l'exploitation. Registre journalier No 13892 du 13.08.2010 (05777902 / CH-660.0.034.009-3)

Remises de commerces

M. et Mme Juan-Carlos et Idalina Gonzalez annoncent qu'ils ont remis leur café-restaurant **Le Prevert**, 7, rue du Nant à Genève, dès le 1er septembre 2010, à Mme Sylvie E. Nancy, qu'ils recommandent vivement.

La vente ne portant que sur l'actif à l'exclusion de tout passif, les productions éventuelles sont à envoyer à **Abacompte SA**, société fiduciaire, 27, rue Lamartine, case postale 26, 1211 Genève 13, d'ici le 10 septembre 2010 au plus tard, sous peine de forclusion.

18-683860

AGEFCO

37, rue Peillonex - 1225 Chêne-Bourg
Michèle SONZOGNI, agent autorisée
Achat et vente tous commerces

Tél. 022 346 28 28

www.agefco.ch

Daisy Pont Kneubuehler informe les intéressés qu'elle a remis le café-restaurant **Le Marchand de Sable**, sis 4, rue Vautier à Carouge, au 1er septembre 2010, à **PLJ Restauration SA**, qu'elle recommande vivement. La vente porte sur l'actif à l'exclusion de tout passif.

Les productions éventuelles sont à faire parvenir à Agefco-Michèle Sonzogni, 37, rue Peillonex, 1225 Chêne-Bourg, avant le 15 septembre 2010.

18-684227

Offre d'emploi

Entreprise active dans le domaine aménagements paysager cherche **personne désirant s'investir**
Fort potentiel de développement.
Collaboration à définir.
Ecrire sous chiffre X 018-684130, à **Publicitas S.A., case postale 48, 1752 Villars-s/Glâne 1.**

Annoncer, c'est être vu !

Votre publicité avec un maximum d'impact c'est ici

FAO Feuille d'Avis Officielle

Conseil et vente d'annonces:
Publicitas S.A., Rue de la Synagogue 35, 1204 Genève
Géraldine Recknagl,
T 022 807 34 62, E geraldine.recknagl@publicitas.com

www.publicitas.ch/geneve

publicitas